

2022

RAPPORT ANNUEL

agissons ensemble pour une métropole sobre et engagée

**NOS DÉCHETS
ONT DE LA
RESSOURCE**

Nantes Métropole, collectivité territoriale, est compétente pour la prévention et gestion des Déchets Ménagers et Assimilés.

Conformément à l'article L 2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), issu du décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, la Présidente de Nantes Métropole doit présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets destiné, principalement, à l'information des usagers.

Ce rapport synthétise les caractéristiques du service en 2022 et comprend des indicateurs d'ordres technique et financier qui concernent notamment les quantités collectées par flux de déchets, les équipements en service, les modes de valorisation et de traitement proposés.

Ce document est présenté à la commission consultative des services publics locaux puis au conseil métropolitain. Il est mis à la disposition du public et transmis aux maires de chacune des communes constituant la métropole pour une présentation en conseil municipal.

Sommaire

01. La démarche

Service Public de Prévention et Gestion des Déchets	4
Politique publique déchets	5
Organisation de la Direction des déchets	6
La certification QSE, un engagement à tous les niveaux	6

02. La production de déchets État des lieux

Portrait de nos poubelles	8
Réduction des déchets	9
Valorisation matière des DMA	9
Baromètre de gestion des déchets ménagers 2022	9
Les principaux flux collectés Nantes Métropole en chiffres	10
	11

03. Les informations usagers

Relation usagers	13
------------------	----

04. La prévention des déchets

Prévention des déchets sensibiliser et faire agir	15
Plan de prévention du gaspillage alimentaire	16
Compostage de proximité et broyage	17
Réemploi	18

05. La gestion des flux

Schéma de gestion des flux issus des collectes (hors déchèteries)	20
Schéma de gestion des flux issus des déchèteries	22

06. La collecte des déchets

Organiser la collecte	25
La précollecte	28
Le dispositif Tri'Sac	29
La collecte en porte-à-porte	30
La collecte en apport volontaire	31
La collecte en déchèterie	33
La responsabilité élargie des producteurs (REP)	35
Actualités collecte	36

07. Le traitement et la valorisation

Organiser le traitement et la valorisation	38
Usine ALCÉA présentation	40
Usine ALCÉA fonctionnement	41
Usine ARC EN CIEL 2034 présentation	42
Usine ARC EN CIEL 2034 fonctionnement	43
Localisation des repreneurs des matières à recycler	44
Les déchets verts	46

08. Les indicateurs financiers

Indicateurs financiers 2022	48
Fonctionnement : résultat comptable (hors amortissements)	49
Principales sources de dépenses en fonctionnement	50
Coûts analytiques issus de la matrice des coûts	51

09. Le lexique

Lexique	55
---------	----

LEXIQUE

AVS : Amendement végétal stabilisé.

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

CCI : Chambre de commerce et d'industrie.

CS : Collecte sélective.

CSR : Combustible solide de récupération. Les CSR sont des déchets solides broyés de telle sorte à pouvoir être consommés dans des installations de co-incinération, et particulièrement les cimenteries.

CTVD : Centre technique de valorisation des déchets.

DAE : Les déchets d'activités économiques, définis à l'article R.541-8 du Code de l'Environnement, sont tout déchet, dangereux ou non dangereux, dont le producteur initial n'est pas un ménage. Une partie des déchets économiques sont des déchets assimilés. Le terme déchets non dangereux des activités économiques remplace DIB (déchets industriels banals), article L.541-24 Code de l'Environnement.

DASRI : Déchets d'activités de soins à risques infectieux. Déchets risquant d'être infectés (piquants, coupants, pansements...) à l'exclusion des déchets anatomiques.

DDS (DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES) : Déchets dangereux des ménages, contenant solvants, métaux lourds, pesticides, etc.

DEA : Déchets d'équipement et d'ameublement.

DÉCHETS INERTES : Déchets qui ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune réaction physique ou chimique, ne sont pas biodégradables et ne détériorent pas d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact, d'une manière susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine.

DÉCHETS ASSIMILÉS : Déchets non dangereux provenant des activités économiques de l'artisanat, des commerces, des bureaux et petites industries, ou d'établissements collectifs (éducatifs, socioculturels, militaires, pénitentiaires, etc.), pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, sans sujétion technique particulière.

DÉCHETS ULTIMES : Déchets qui ne sont plus susceptibles d'être traités par l'extraction de la part valorisable ou par la réduction de leur caractère polluant ou dangereux.

DEEE ou D3E : Déchets d'équipements électriques et électroniques (petit et gros électroménagers, appareils de vidéo, audio et de hi-fi...).

DSP : Délégation de service public.

ÉCOPOINT : Mini-déchèterie n'acceptant pas certains déchets (dont les gravats).

EGALIM : Loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous.

ELA : Emballage liquide alimentaire (brique).

FCTVA : Remboursement à un taux forfaitaire de la TVA payée sur les investissements.

FRTE : Feuille de route de la transition énergétique de Nantes Métropole.

GDM (GROS DE MAGASIN) : Matière sortante du centre de tri composée d'un mélange de papier carton de qualité inférieure.

GIE : Groupement d'intérêt économique.

ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement.

INERTAGE : Enrobage d'un déchet pour empêcher la dissémination de ses composés toxiques.

ISDND : Installation de stockage des déchets non dangereux, enfouissement.

ISDD : Installation de stockage des déchets dangereux, enfouissement.

ISO : Organisation internationale de normalisation.

JRM : Journaux revues magazines.

LIXIVIAT : Liquide résiduel qui provient de la percolation de l'eau à travers un matériau.

MÂCHEFERS : Résidus solides de la combustion de déchets pouvant selon leurs caractéristiques être utilisés en remblai routier.

MIN : Marché d'intérêt national.

ORC : Cycle organique de Rankine - Machine thermodynamique destinée à produire de l'électricité à partir de chaleur industrielle.

OPC : Opérateur public de collecte.

OMR : Ordures ménagères résiduelles.

PAP : Porte-à-porte.

PAT : Projet alimentaire territorial.

PAV : Point d'apport volontaire.

PEHD : Le PEHD, ou polyéthylène haute densité est un matériau utilisé pour les bouteilles semi-rigides, opaques, les bouteilles de lait et les flacons de produits liquides d'entretien.

PET : Le polytéréphtalate d'éthylène est le matériau le plus utilisé pour les bouteilles d'eau gazeuse.

REFIOM : Résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères. Poussières fines, riches en métaux lourds, résultant du traitement des fumées d'incinération.

REFUS DE TRI : Déchets non valorisables en sortie de la chaîne de tri.

RÉCUPÉRATION : Séparation de certains produits des déchets pour réemploi, réutilisation ou recyclage.

RECYCLAGE : Toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins. Les opérations de valorisation énergétique des déchets, celles relatives à la conversion des déchets en combustible et les opérations de remblaiement ne peuvent pas être qualifiées d'opération de recyclage.

REP : En France, le principe de la responsabilité élargie des producteurs existe dans la loi depuis 1975 et est codifié dans l'article L. 541-10 du code de l'environnement. « Il peut être fait obligation aux producteurs, importateurs et distributeurs de ces produits ou des éléments et matériaux entrant dans leur fabrication de pourvoir ou de contribuer à l'élimination des déchets qui en proviennent. »

RSO : Régie du Sud Ouest.

RSOM : Recyclables secs des ordures ménagères.

TAUX DE REFUS : Pourcentage de déchets ne répondant pas aux consignes de tri mais que l'on retrouve dans les collectes sélectives.

TEOM : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

TV : Tout-venant.

UVE : Unité de valorisation énergétique.

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE : Utilisation du déchet en tant que combustible pour produire de l'énergie (incinération, CSR, bois-énergie).

ZAC : Zone d'aménagement concertée.

AVANT-PROPOS

Nantes Métropole, collectivité territoriale, est compétente pour la prévention et gestion des Déchets Ménagers et Assimilés.

Conformément à l'article L 2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), issu du décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, la Présidente de Nantes Métropole doit présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets destiné, principalement, à l'information des usagers.

Ce rapport synthétise les caractéristiques du service en 2022 et comprend des indicateurs d'ordres technique et financier qui concernent notamment les quantités collectées par flux de déchets, les équipements en service, les modes de valorisation et de traitement proposés.

Ce document est présenté à la commission consultative des services publics locaux puis au conseil métropolitain. Il est mis à la disposition du public et transmis aux maires de chacune des communes constituant la métropole pour une présentation en conseil municipal.

Sommaire

01. La démarche

Service Public de Prévention et Gestion des Déchets	4
Politique publique déchets	5
Organisation de la Direction des déchets	6
La certification QSE, un engagement à tous les niveaux	6

02. La production de déchets *État des lieux*

Portrait de nos poubelles	8
Réduction des déchets	9
Valorisation matière des DMA	9
Baromètre de gestion des déchets ménagers 2022	9
Les principaux flux collectés	10
Nantes Métropole en chiffres	11

03. Les informations usagers

Relation usagers	13
------------------	----

04. La prévention des déchets

Prévention des déchets sensibiliser et faire agir	15
Plan de prévention du gaspillage alimentaire	16
Compostage de proximité et broyage	17
Réemploi	18

05. La gestion des flux

Schéma de gestion des flux issus des collectes (hors déchèteries)	20
Schéma de gestion des flux issus des déchèteries	22

06. La collecte des déchets

Organiser la collecte	25
La précollecte	28
Le dispositif Tri'Sac	29
La collecte en porte-à-porte	30
La collecte en apport volontaire	31
La collecte en déchèterie	33
La responsabilité élargie des producteurs (REP)	35
Actualités collecte	36

07. Le traitement et la valorisation

Organiser le traitement et la valorisation	38
Usine ALCÉA présentation	40
Usine ALCÉA fonctionnement	41
Usine ARC EN CIEL 2034 présentation	42
Usine ARC EN CIEL 2034 fonctionnement	43
Localisation des repreneurs des matières à recycler	44
Les déchets verts	46

08. Les indicateurs financiers

Indicateurs financiers 2022	48
Fonctionnement : résultat comptable (hors amortissements)	49
Principales sources de dépenses en fonctionnement	50
Coûts analytiques issus de la matrice des coûts	51

09. Le lexique

Lexique	55
---------	----

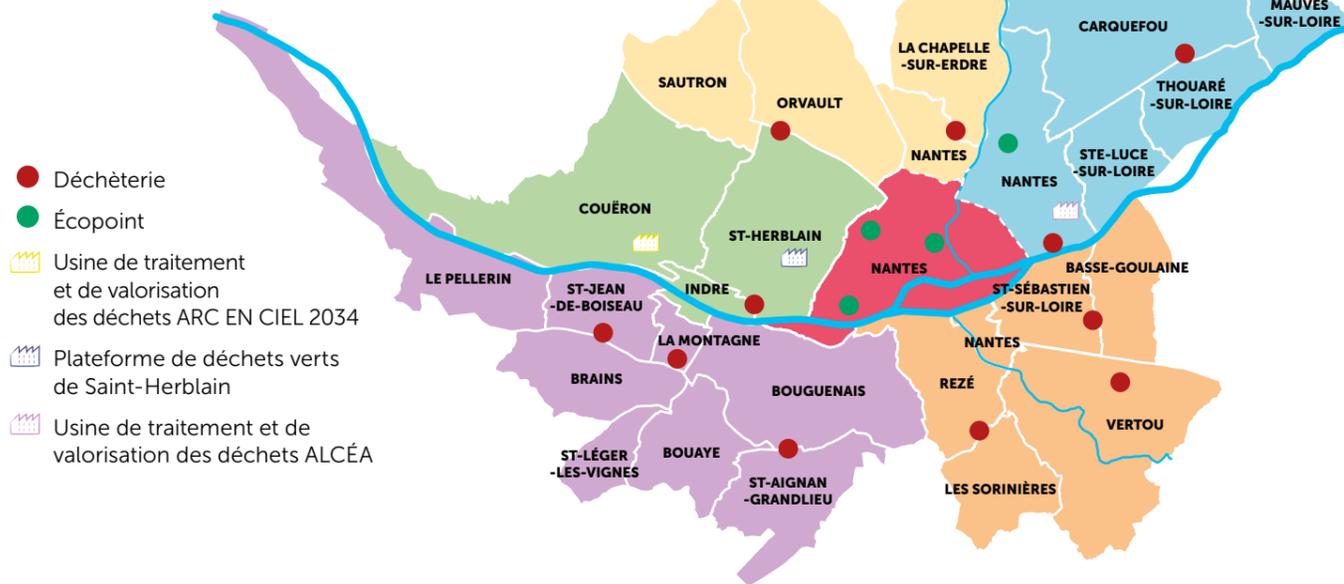
01. La démarche

L'autorité organisatrice en matière de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés se mobilise pour un service de qualité assuré dans le respect des hommes et des milieux.



SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

- PÔLE NANTES CENTRALITÉ**
- PÔLE ERDRE ET CENS**
- PÔLE LOIRE-CHÉZINE**
- PÔLE SUD-OUEST**
- PÔLE LOIRE SÈVRE ET VIGNOBLE**
- PÔLE ERDRE ET LOIRE**



POPULATION 2022

688 226

habitants

(Source ADEME : population révisée mars 2023)

+0,87 %

POPULATION 2021

682 259

habitants

(Source ADEME)

Afin d'être plus proches de la réalité démographique de notre territoire, et en cohérence avec la matrice SINOE de l'ADEME (qui permet aux collectivités de se comparer et d'analyser leurs résultats), les services utilisent désormais les mêmes données de population que l'ADEME.

LES DÉCHETS GÉRÉS PAR LES COLLECTIVITÉS LOCALES

SYNOPTIQUE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)



LE TERRITOIRE CONCERNÉ

Nantes Métropole assure la prévention et la gestion des déchets ménagers et assimilés (DMA) au sein des 24 communes membres.

LA COMPÉTENCE

Nantes Métropole exerce la fonction d'autorité organisatrice en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés : la prévention, la collecte, le tri, le traitement et la valorisation.

La Direction des déchets, avec l'assistance des Pôles de Proximité :

- définit et organise les missions du service public : mesure et prise en compte des besoins des usagers, veille juridique, prospective territoriale, rédaction de plan d'actions,

financement et évaluation des politiques publiques ;

- détermine les conditions d'exercice du service public (niveau de service, qualité de la prestation, choix des modes de gestion).

Dans ce cadre, la Direction des déchets assure la gestion :

- des actions de prévention et de communication ;
- de la précollecte et de la collecte des déchets ménagers et assimilés, en lien avec les opérateurs publics et privés ;

- des contrats de délégation de service public et d'exploitation des équipements de traitement et de valorisation des déchets ;
- du réseau des 11 déchèteries et 4 écopoints ;
- des marchés de traitement et de valorisation des déchets ménagers et des déchets des services de la collectivité ;
- des sites des anciennes décharges de Tougas et de la Prairie de Mauves.

POLITIQUE PUBLIQUE DÉCHETS

La question des déchets se trouve au croisement de problématiques du quotidien et d'enjeux incontournables de la transition écologique. En témoignent les évolutions réglementaires récentes en matière de réduction et de gestion des déchets, qui se traduisent par la mise en œuvre d'actions concrètes sur le territoire de Nantes Métropole : lutte contre le gaspillage alimentaire et tri des biodéchets, tri des déchets sur l'espace public, mise en place de nouvelles filières en déchèteries...

Autant de projets portés par la Métropole pour atteindre les objectifs ambitieux de la politique publique Déchets, adoptée en 2021 par les élus métropolitains :

Nantes Métropole, territoire sobre en ressources et engagé :

- réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés et lutter contre les gaspillages avec l'objectif de - 20 % de déchets ménagers et assimilés en 2030 par rapport à 2010 (hors gravats, en kg/hab/an).

Nantes Métropole, territoire moteur de l'économie circulaire à toutes les échelles :

- améliorer la valorisation matière des déchets à travers le recyclage et la valorisation organique, avec un objectif de 65 % de valorisation matière des déchets ménagers et assimilés (ou DMA) en 2030 (hors gravats et déchets dangereux).

Nantes Métropole, collectivité exemplaire dans la mise en œuvre du service public Déchets :

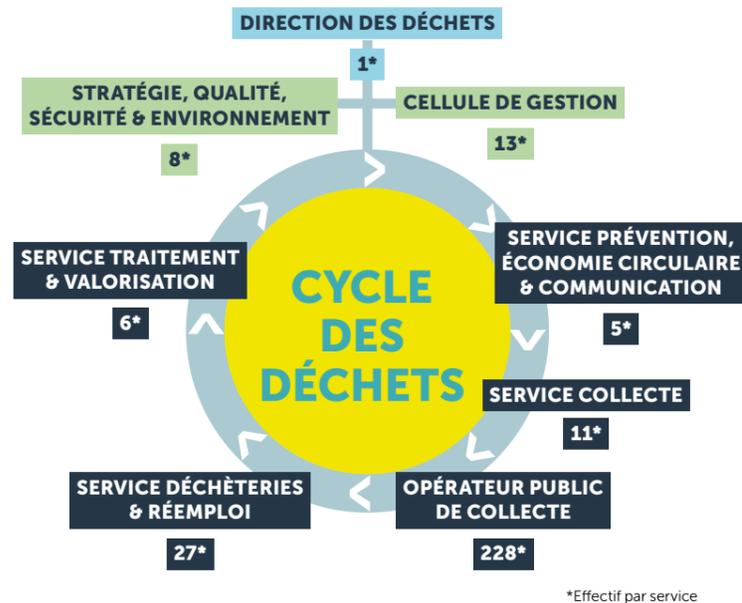
- proposer un service de qualité en maîtrisant l'impact environnemental des activités et en assurant la sécurité des agents et des usagers, avec une démarche de certification Qualité, Sécurité et Environnement.

ORGANISATION DE LA DIRECTION DES DÉCHETS

ENSEMBLE - CAP 2030

L'organisation des services de la direction Déchets reflète le cycle des déchets, allant de la prévention à la valorisation, et intégrant les missions d'économie circulaire et de réemploi.

La démarche de prospective interne "Ensemble - Cap 2030" a permis de clarifier les priorités opérationnelles des services, et notamment de créer des moyens supplémentaires au niveau de la prévention, ainsi qu'à la collecte, au traitement et dans les services supports.



LA CERTIFICATION QSE, UN ENGAGEMENT À TOUS LES NIVEAUX

LES GRANDES DATES DE CERTIFICATIONS



Cette démarche vise à la fois à améliorer les conditions de travail et la qualité de service, et à maîtriser l'impact environnemental de ses activités.

Parce qu'elle comprend des métiers accidentogènes, qu'elle assure des missions de service public essentielles et que les assurer peut avoir des conséquences sur l'écosystème, la Direction des déchets s'est engagée depuis déjà une quinzaine d'années dans une démarche d'amélioration continue.

Du 04 au 07 octobre 2022, la Direction des déchets a été audité par l'AFNOR (Association Française de Normalisation), laquelle a approuvé le suivi de sa certification ISO 9001 (management de la Qualité), ISO 14001 (Environnement) et ISO 45001 (Santé / Sécurité au Travail).

Nantes Métropole est la première métropole à être certifiée QSE sur l'ensemble du cycle des déchets.

02.

La production de déchets État des lieux

Malgré une production de déchets très hétérogène, les objectifs de réduction et valorisation des déchets portés par la Métropole sont globalement partagés par les habitants. L'un des leviers les plus importants reste le tri des déchets alimentaires.

PORTRAIT DE NOS POUBELLES

La Direction des déchets réalise régulièrement des études de caractérisation afin de connaître la composition des poubelles collectées auprès des usagers du territoire. Les résultats permettent ensuite de déterminer les actions à mener en priorité pour agir sur les quantités de déchets collectés et en améliorer le tri.

La dernière étude, réalisée en 2021 a permis de caractériser les poubelles d'ordures ménagères et de collecte sélective.

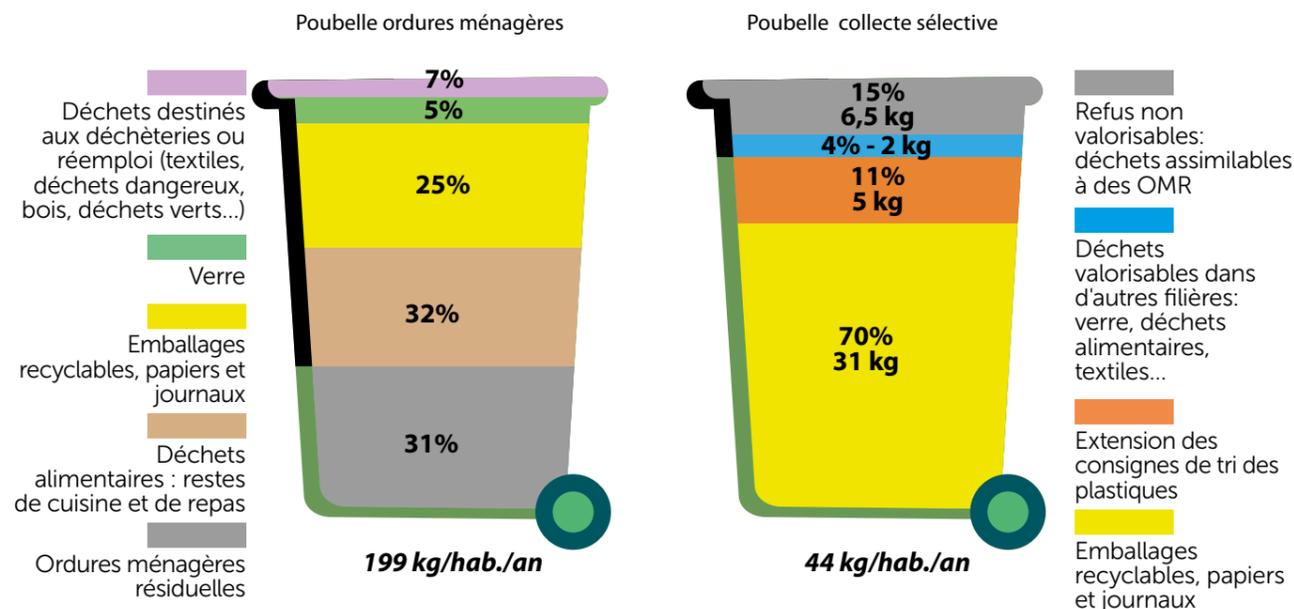
Dans la poubelle d'ordures ménagères, les quantités ont globalement diminué depuis 2016, passant de 218 kg/hab/an à 199 kg/hab/an (notamment via une diminution des quantités de verres, papiers et emballages concernés par les extensions des consignes de tri).

La part de déchets alimentaires (32%) reste en revanche stable. Dans la poubelle ou le sac jaune, les extensions des consignes de tri des emballages aux pots, barquettes et films ont été progressivement déployées sur tout le territoire à partir de 2019. Les quantités d'emballages concernés par ces extensions ont significativement augmenté dans les poubelles jaunes passant de 2,5 kg/hab/an en 2016 à 5 kg/hab/an en 2021, ce qui traduit l'appropriation des usagers des nouvelles consignes.

69 %
des ordures ménagères collectées sur le territoire de Nantes Métropole pourraient faire l'objet d'une meilleure valorisation que l'incinération

81 %
des emballages, journaux magazines sont conformes aux consignes de tri.

NANTES MÉTROPOLE 2021



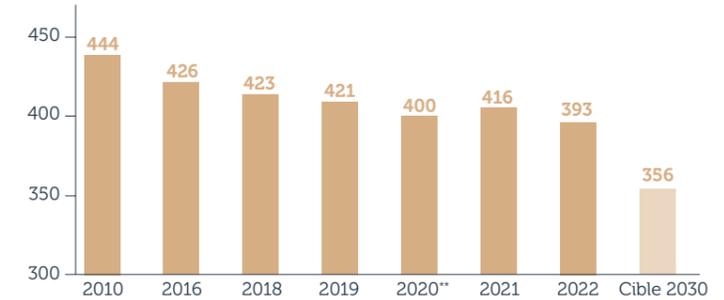
RÉDUCTION DES DÉCHETS

CHIFFRES CLÉS

-51 kg/hab

soit **-11,5 %** sur le total de déchets collectés (hors gravats) entre 2010 et 2022

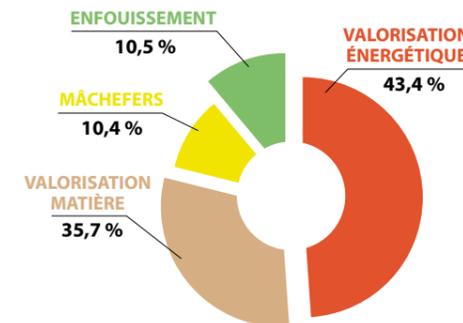
PRODUCTIONS ANNUELLES DE DMA, EN KG/HAB/AN, HORS GRAVATS



VALORISATION MATIÈRE DES DMA

DEVENIR DES DMA COLLECTÉS EN 2022

Hors gravats et déchets dangereux, répartition en tonnages



Nantes Métropole souhaite atteindre **65 % de valorisation matière des déchets ménagers et assimilés collectés (hors gravats et déchets dangereux)**. Sont considérées comme valorisation matière les filières de recyclage (plastiques, papiers et carton, verre, métaux...) et les filières de valorisation organique des déchets alimentaires et de jardin (compostage, broyat, méthanisation). Pour améliorer le taux de valorisation matière, la Métropole poursuit les actions

en faveur du tri des déchets afin de réduire la part de déchets incinérés (avec valorisation énergétique) et enfouis. Nantes Métropole s'appuie entre autres sur des campagnes de caractérisation régulières des ordures ménagères et des bennes tout-venant pour identifier les pistes d'actions de réduction de l'incinération et de l'enfouissement.

CHIFFRES CLÉS

36 % de valorisation matière des DMA en 2022 (hors gravats et déchets dangereux)

BAROMÈTRE DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS 2022

Depuis 2015, la satisfaction globale vis-à-vis de la gestion des déchets par la Métropole se maintient à un niveau tout à fait correct, avec 87 % des ménages satisfaits. La satisfaction vis-à-vis des déchèteries reste très élevée, avec 9 usagers sur 10 satisfaits

Dans 8 cas sur 10, les usagers se sentent bien informés sur la prévention, le tri et le traitement des déchets. Si la tendance est positive, les attentes d'information demeurent, en particulier sur le devenir des déchets et le fonctionnement des usines : 47 % des

Métropolitains souhaitent avoir davantage d'information sur ce point.

Les pratiques de tri continuent d'évoluer avec davantage de trieurs systématiques (80 %), mais un « stock » persistant (9 %) de non-trieurs (notamment chez les jeunes).

LES PRINCIPAUX FLUX COLLECTÉS

5 FLUX DE DÉCHETS REPRÉSENTENT PLUS DE 90 % DES DMA COLLECTÉS (HORS GRAVATS)

Les ordures ménagères, la collecte sélective (sac ou bac jaune), les déchets verts, le tout-venant et le verre représentent 92 % des déchets ménagers et assimilés sur le territoire (hors gravats). C'est donc en agissant sur ces flux que Nantes Métropole pourra améliorer significativement les résultats en matière de réduction et de valorisation matière des déchets.

Zoom sur la collecte sélective (emballages, journaux, magazines)

La collecte sélective représente un enjeu important en tonnage, mais surtout en volume. Il s'agit en effet d'un flux de faible densité : en moyenne 40 kg/m³ contre 150 kg/m³ pour les ordures ménagères. La gestion de la collecte sélective est donc dimensionnée en volume et non en tonnage, ce qui fait de ce flux l'une des principales activités de précollecte et de collecte. L'extension des consignes de tri des emballages a contribué à augmenter l'importance de ce flux dans le paysage des déchets.

Zoom sur les déchets verts

Les déchets verts collectés en déchèteries sont valorisés en amendement organique et en bois énergie sur des plateformes dédiées. Les amendements organiques produits bénéficient notamment à des agriculteurs proches du territoire : la qualité du gisement est donc essentielle pour garantir la vertu de cette boucle d'économie circulaire locale.

Un plan d'action est en place sur les déchèteries et écopoints, afin de sensibiliser les usagers sur l'importance de la qualité des déchets verts, afin de réduire les indésirables qui y sont retrouvés : sacs et pots en plastique, ferraille, ordures... Les déchets verts sont principalement produits au printemps et à l'automne, périodes propices au jardinage (tontes, tailles).

La production de déchets verts est par ailleurs fortement liée à la météo, qui peut impacter les périodes de production et les quantités.

Autant de facteurs à prendre en compte pour assurer une bonne gestion du flux, de la réception en déchèteries à la valorisation sur les plateformes.

Zoom sur le tout-venant

Le tout-venant issu des déchèteries est en majeure partie enfoui dans des installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND).

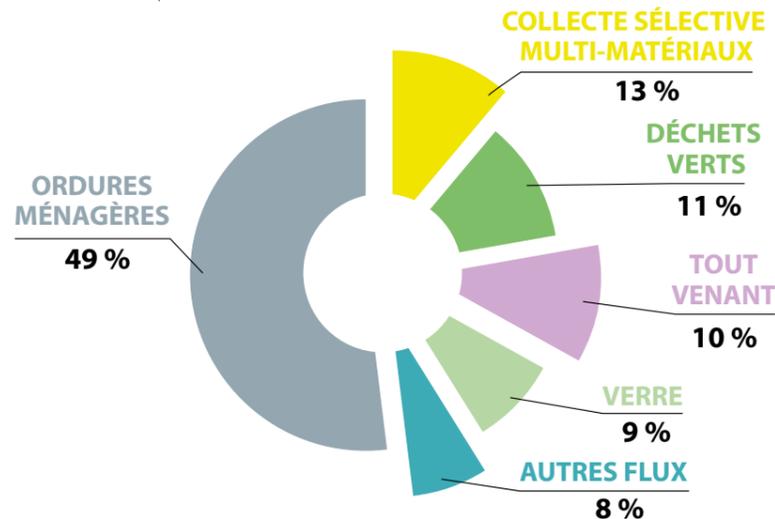
Or, la réglementation fixe des objectifs forts de réduction des quantités de déchets enfouis. La réduction du tout-venant est donc un enjeu essentiel pour Nantes Métropole, et se traduit en plusieurs actions :

- amélioration du tri des déchets en déchèteries, avec notamment la mise en place de nouvelles filières et l'amélioration de la signalétique.

Par ailleurs, Nantes Métropole a pour objectif d'augmenter la part de valorisation énergétique du tout-venant, dans le cadre de la DSP ARC EN CIEL 2034.

COMPOSITION DES DMA

en tonnage (hors gravats)



NANTES MÉTROPOLE EN CHIFFRES

ÉVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS par nature de déchets collectés (T/AN) hors centre de tri des encombrants de Nantes

t/an	Ordures ménagères	Gravats	Collecte sélective multi-matériaux ⁽¹⁾	Déchets verts	Bio-déchets	Tout-venant	Verre	Ferraille	Bois	Plâtre	Polystyrène	REP ⁽²⁾ Mobilier	REP D3E	Autres ⁽³⁾	Dépôts sauvages ⁽⁴⁾	Total général
2020	138 722	31 558	31 252	29 263		29 722	22 748	2 487	8 332			3 429	2 336	1 039		300 888
2021	135 683	42 640	36 414	35 124		30 562	22 342	2 603	9 678			5 312	2 586	1 294	2 030	326 269
2022	131 317	33 700	35 680	30 218	222	26 370	24 243	2 058	8 287	699	107	5 314	2 634	1 247	1 971	304 066

⁽¹⁾ Journaux, Magazines, Papiers, Cartons, Emballages hors verre

⁽²⁾ REP Mobilier (Eco-mobilier) + Mobilier Veolia (issus des encombrants collectés hors Nantes en PAP)

⁽³⁾ Déchets Diffus Spécifiques (REP et hors REP), Batteries, Cartouches d'encre, Extincteurs, Huiles, Amiante, Pneus (REP)

⁽⁴⁾ Dépôts sauvages collectés sur la commune de Nantes

ÉVOLUTION DES RATIOS par nature de déchets collectés (KG/HAB/AN)

kg/hab/an	Ordures ménagères	Gravats	Collecte sélective multi-matériaux ⁽¹⁾	Déchets verts	Bio-déchets	Tout-venant	Verre	Ferraille	Bois	Plâtre	Polystyrène	REP ⁽²⁾ Mobilier	REP D3E	Autres ⁽³⁾	Dépôts sauvages ⁽⁴⁾	Total général
2020	206,07	46,88	46,42	43,47		44,15	33,79	3,69	12,38			5,09	3,47	1,54		446,96
2021	198,90	62,51	53,38	51,49		44,80	32,75	3,82	14,19			7,79	3,79	1,90	2,98	478,28
2022	190,80	48,97	51,84	43,91	0,32	38,32	35,23	2,99	12,04	1,02	0,16	7,72	3,83	1,81	2,86	441,81

ÉVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS en déchèteries (T/AN)

t/an	Gravats	Papiers / cartons	Déchets verts	Tout-venant	Verre*	Ferraille	Bois	REP Mobilier	Plâtre	REP D3E	Polystyrène	Autres**	Total
2020	31 558	4 642	29 263	27 128	2 590	2 487	8 332	3 193		2 064		722	111 979
2021	42 640	5 510	35 124	29 653	3 181	2 603	9 678	5 057		2 311		802	136 560
2022	33 700	4 978	30 218	25 725	3 194	2 058	8 287	5 075	699	2 286	107	759	117 084

* Intègre la déchèterie de Nantes et les 4 éco-points à partir de 2020

** Hors amiante

ÉVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS en déchèteries (KG/HAB/AN)

kg/hab/an	Gravats	Papiers / cartons	Déchets verts	Tout-venant	Verre*	Ferraille	Bois	REP Mobilier	Plâtre	REP D3E	Polystyrène	Autres**	Total
2020	46,9	6,9	43,5	40,3	3,8	3,7	12,4	4,7		3,1		1,1	166,3
2021	62,5	8,1	51,5	43,5	4,7	3,8	14,2	7,4		3,4		1,2	200,2
2022	48,97	7,23	43,91	37,38	4,64	2,99	12,04	7,37	1,02	3,32	0,16	1,1	170,12

Les données utilisées pour calculer les productions par habitant sont révisées sur les années N-1 et N-2 par l'ADEME, ce qui peut expliquer les différences avec les rapports des années précédentes.

Les tonnages de textile et d'objets du réemploi collectés par le Relais Atlantique et les acteurs du réemploi sont considérés comme des déchets évités et n'apparaissent donc pas dans ce tableau.

Vous pouvez retrouver ces tonnages en page 16 à 21 de ce rapport.

RELATION USAGERS

Nantes Métropole dispose de différents canaux pour informer les usagers sur le tri des déchets et le fonctionnement du service (prévention, collecte, traitement...).

L'organisation de ces canaux, présentée ci-dessous, permet à la fois de répondre aux questions que les usagers se posent mais aussi d'aller à leur rencontre pour leur délivrer de l'information sur le service et la politique publique déchets.



Sensibilisation en porte à porte sur la gestion des déchets

03.

Les informations usagers

Une communication multicanale pour toucher un maximum d'usagers.



RELATION USAGERS

Faire des demandes en ligne sur le portail e-demarche de Nantes Métropole

- Aide à l'achat d'un (lombricomposteur/broyeur
- Obtention d'une carte Tri'Sac (uniquement pour les habitants de Nantes concernés par la collecte en Tri'Sac)
- Demander un bac (Nantes) ou faire changer le sien
- Demander l'accès en déchèterie pour un véhicule de plus de 2m de hauteur

Découvrir le fonctionnement du service des déchets

- Visite possible des usines de séparation, incinération et tri (ALCÉA et ARC EN CIEL 2034) - sur inscription (sur les sites internet dédiés)

S'informer sur le service déchets

- L'application mobile : "Nantes Métropole dans ma poche" - Jours de collecte, guide du tri, points de collecte
- Site Internet Nantes Métropole
- Site Internet Nantes Métropole Entreprises (information pour les professionnels).
- Magazines institutionnels
- Page Facebook dédiée
- Fil Twitter dédié

Poser une question / Faire un signalement sur le fonctionnement du service des déchets

- AlloNantes (pour les Nantais - 02 40 41 90 00)
- Pôles de proximité
- Accueil des mairies
- Comptoir du tri
- Facebook
- Twitter

Contactez la Direction des déchets de Nantes Métropole

- Mails
- Courriers

Être informé sur le tri et la réduction des déchets

- Animations scolaires
- Stands d'informations sur les manifestations, les marchés alimentaires, les centres commerciaux...
- Sensibilisation en porte à porte

04.

La prévention des déchets

Nantes Métropole a adopté en 2021 son nouveau Programme Local de Prévention des DMA.

LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA) 2021-2026

Adopté en décembre 2021, ce nouveau plan, dans la continuité des précédents, est issu d'un travail de diagnostic avec les communes, les acteurs du territoire et de 4 ateliers thématiques prospectifs (60 participants). 154 propositions ont également été déposées lors de la consultation citoyenne

(été 2021), notamment sur le compostage, la limitation des plastiques jetables, l'engagement des industries, commerces et administrations. Le PLPDMA se décline en 8 grands axes : 1. Sensibiliser à la prévention des déchets ; 2. Réduire le gaspillage alimentaire ; 3. Valoriser au plus

près les déchets alimentaires et de jardin ; 4. Promouvoir une consommation sobre ; 5. Allonger la durée de vie des objets et leur réemploi ; 6. Devenir des collectivités exemplaires ; 7. Encourager les professionnels et organisateurs d'événements ; 8. Étudier des financements incitatifs.

PRÉVENTION DES DÉCHETS SENSIBILISER ET FAIRE AGIR

SENSIBILISATION DES PUBLICS – TEMPS FORTS 2022

- **L'animation pour la 7^e année du défi citoyen zéro déchet**, en parallèle des défis Énergie et Alimentation. Après deux années compliquées, l'année 2022 a vu le retour du défi dans sa forme initiale, avec des rencontres entre les participants. Néanmoins, la mobilisation est moins importante que précédemment : en 2022, 50 foyers soit près de 170 personnes ont suivi le défi (110 foyers en 2021, soit environ 300 personnes) et réussi à réduire de 30,5 % leurs déchets en 3 mois (soit une baisse de 28 kg de déchets par personne et par an).
- **La semaine européenne de réduction des déchets du 19 au 27 novembre 2022**, sur la thématique de la réduction du gaspillage et des déchets alimentaires. Nouveauté de cette édition : la réalisation d'une scénographie « zéro déchet ». Le village animé par Ecopôle et son collectif d'associations (ateliers pratiques, visites, stands d'information) s'est posé sur 6 étapes : 3 galeries commerciales (Atlantis à Saint-Herblain, Beaulieu à Nantes et Hyper U à La Chapelle sur Erdre) et 3 salles (La Mano à

Nantes, le Patio à Bouguenais et la Salle Brassens à La Montagne). Au total, 1 033 personnes - dont 550 en galeries - ont été rencontrées et sensibilisées.

- **Des interventions de l'équipe d'ambassadeurs et animateurs déchets** ont pu se tenir lors de manifestations sur les quartiers et les communes. Au total, 151 animations ont rassemblé près de 6 600 habitants du territoire et 2 264 élèves dans les écoles (97 classes sensibilisées dont 12 classes ayant participé à un défi zéro déchet).
- **De la sensibilisation en porte à porte** : information sur le broyage/compostage, rappel des règles sur la gestion des déchets, sur les consignes de tri,... 70 missions en 2022 ont ainsi permis de sensibiliser en proximité 10 262 habitants.
- **L'accompagnement des professionnels, d'organisateur de festivals, d'événements dans une éco-démarche pour la 10^e année**. L'un des axes du programme métropolitain Éco-Événements est d'épauler 40 organisateurs par an. En 2022, seulement 19 événements se sont inscrits à l'accompagnement (dont un sur le volet anti-

gaspillage alimentaire), dû à un contexte post crise sanitaire encore présent. Environ 130 000 personnes ont été sensibilisées au tri des déchets lors des événements (équipes organisation, public) et 300 personnes ont suivi une formation poussée sur site. **À noter, le site www.reseau-eco-evenement.net, dédié à cet accompagnement et aux formations.**

2264
élèves
sensibilisés

- 30,5 %
de déchets produits en 3 mois pour les familles du défi citoyen zéro déchet



Démonstration du vélomixeur anti-gaspillage alimentaire – SERD 2022

PLAN DE PRÉVENTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE

INFORMER, FORMER ET SENSIBILISER LES USAGERS

- **Scolaires** : 20 classes ont bénéficié du module pédagogique sur le gaspillage alimentaire.
- **Grand public** : mobilisation de l'évènement "Grande Table de l'Agglo" le 3 juillet 2022 à Thouaré-sur-Loire.

ORGANISATEURS D'ÉVÈNEMENTS

- **Diffusion de la carte AIDALIM** pour faciliter la mise en relation des restaurateurs d'évènements (foodtruck, traiteurs...) et des structures du don alimentaire par Mana Verde et DLC.
- **Sessions de formations spécifiques** pour les organisateurs à l'anti-gaspillage alimentaire et au don alimentaire.
- **Ressources utiles du Réseau régional éco-événements, REEVE** : guide « Zéro gaspillage sur les évènements ».

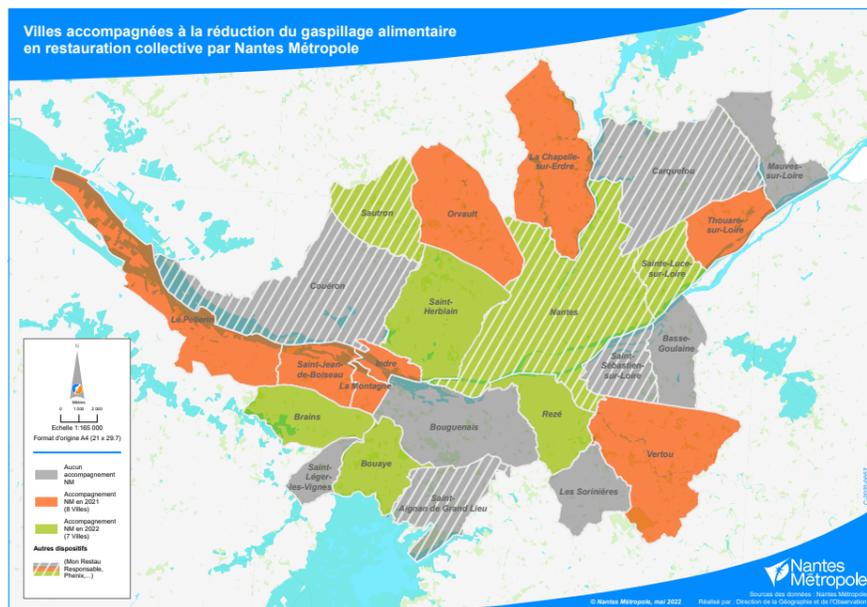
ACCOMPAGNER LES COMMUNES DANS LEURS ACTIONS

Poursuite des réflexions avec les 24 communes, pour partager les expériences, favoriser une culture commune, les accompagner dans leurs projets (plans gaspillage alimentaire, tri à la source des déchets alimentaires, formation, sensibilisation des parties prenantes...) :

- **Diffusion de l'annuaire** des acteurs et solutions pour réduire le gaspillage alimentaire et la précarité alimentaire.
- **En restauration collective** : Pour les communes intéressées à la réduction du gaspillage alimentaire : accompagnement par un cabinet prestataire pour 2 ans. 2022 : 15 Communes et 46 restaurants accompagnés. 2021-2022 : 15 Villes et 56 restaurants accompagnés (c.f carte ci-dessous). Les résultats en quelques chiffres :
 - 4 Villes affichent une baisse de 30 % du gaspillage alimentaire en 1 année seulement.
 - Sensibilisation : 7 000 enfants et 500 agents
 - 200 jours de pesées
- **Marchés forains** : une expérimentation de collectes d'invidus alimentaires a lieu depuis décembre 2020 sur le marché de Bellevue à Saint-Herblain (3 t/semaine, dont 1/3 vers une redistribution solidaire, et 2/3 vers le compostage de proximité).



Pesée des restes alimentaires – Cantine scolaire à Sainte Luce sur Loire



COMPOSTAGE DE PROXIMITÉ ET BROYAGE



Démonstration d'un composteur par Compostri – Pôle Loire Chezine

Nantes Métropole renforce ses actions pour le développement du compostage de proximité des restes alimentaires et du broyage des végétaux :

- Une aide au compostage et lombricompostage individuel : près de 22 000 foyers équipés avec les aides de la Métropole depuis 2010. En 2022, 917 nouveaux foyers ont bénéficié du dispositif et 58 collectifs d'habitants ont bénéficié de l'aide financière à l'achat d'un broyeur à végétaux.
- Pour conforter, développer et accompagner les projets citoyens de compostage collectif, 295 équipements sont installés sur des espaces privés (copropriétés) ou publics représentant 8 850 foyers au total, et 34 composteurs pédagogiques installés dans les écoles. 8 places de village sont mises en place sur les quartiers nantais.
- 10 animations de sensibilisation, 104 animations scolaires et 11 stands d'informations ont été animés lors de grands événements. 73 personnes ont été sensibilisées lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets et 1 299 personnes lors de la quinzaine Tous au Compost, soit au total 2 023 personnes sensibilisées en 2022.
- Plus de 325 personnes ont été formées guide composteurs depuis 2013 et près de 400 personnes formées référent de site depuis 2015. 146 personnes ont suivi une session d'information au compostage/lombricompostage.
- 18 opérations de sensibilisation

au broyage de végétaux ont été menées auprès des habitants dont 9 organisées sur les communes et 9 sur les déchèteries et écopoints du territoire durant lesquelles plus d'une centaine de personnes a été sensibilisée à la réutilisation de la matière organique.

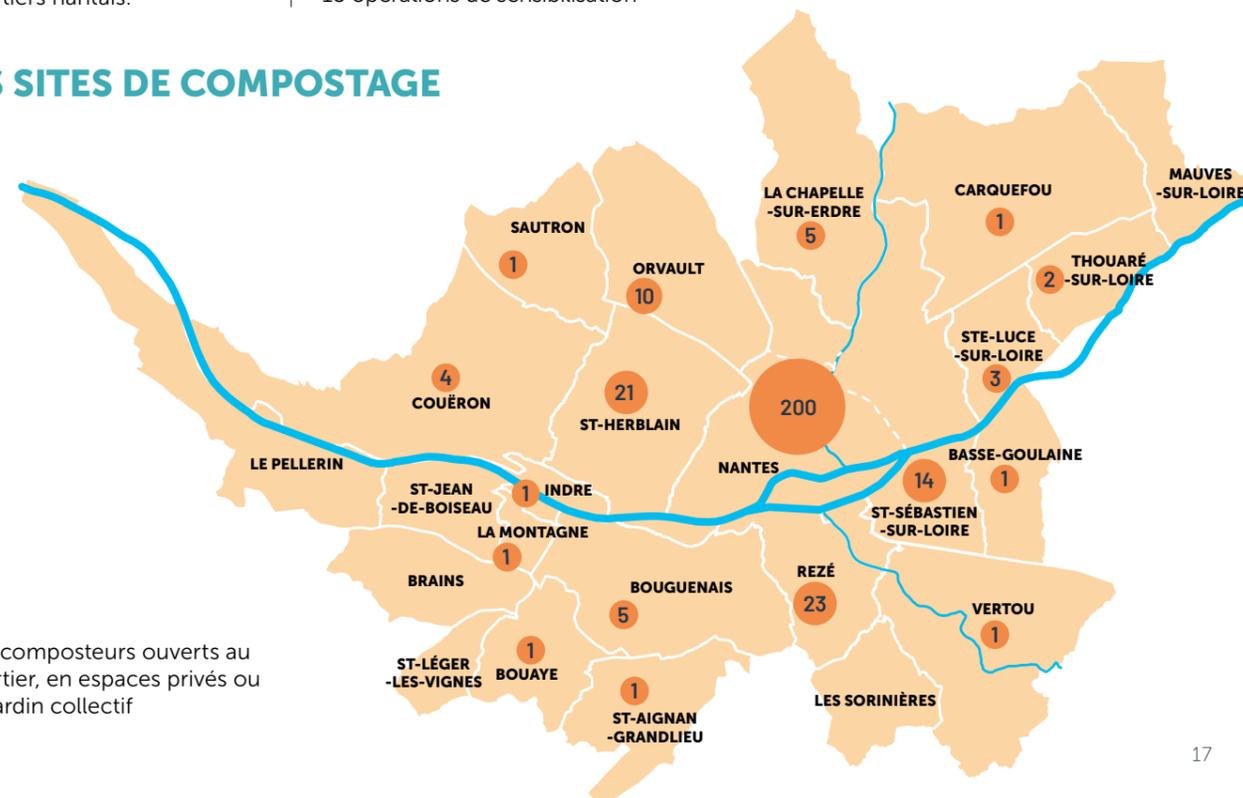
- La Direction des déchets a piloté pour la 6^e année la collecte et le broyage des sapins sur les 11 quartiers nantais. 7 400 sapins (soit 925 m³ de sapins) ont été collectés, broyés, puis utilisés par les espaces verts et jardins de la Ville. D'autres opérations de broyage de sapins ont été organisées à leur initiative sur les autres communes.

295 sites de compostage partagés ouverts aux habitants

7400 sapins déposés, soit

925 M³ collectés et transformés en broyat pour les parcs et jardins de Nantes

LES SITES DE COMPOSTAGE



RÉEMPLOI

1 425

tonnes

de textile collectées par la structure d'insertion Le Relais Atlantique et les acteurs du réemploi

385

tonnes

d'objets et de meubles provenant des déchèteries et écopoints réutilisés, redonnés ou revendus par les associations

Les tonnages des dépôts en ressourcerie et des collectes de quartiers ne sont pas comptabilisés.

Les actions pour le développement du réemploi des objets sur les déchèteries et dans les quartiers se sont également poursuivies :

- 10 projets menés par le milieu associatif, ressourceries de quartier... ont été subventionnés par la Direction des déchets.
- La mise en place d'un conteneur Réemploi sur l'écopoint Beaujoire pour la récupération d'objets auxquels on peut donner une seconde vie.
- Après une période compliquée pour le Relais (organisation, problèmes de recrutement), un travail partenarial a été mené dans le cadre du renouvellement de la convention pour redynamiser le maillage et la collecte du textile sur la Métropole.

Chiffres sur les tonnages collectés en 2022 dans les locaux de pré-tri NMH :

- > 23,6 t d'équipements électriques et électroniques
- > 6,8 t de textile
- > 243,5 m³ de cartons
- > un peu plus de 1 846 m³ d'encombrants non ré-employables
- > des encombrants à destination de ressourceries (donnée non communiquée)



Jouets en bon état déposés dans le conteneur réemploi - Déchèterie de Saint-Herblain

LES STRUCTURES DU RÉEMPLOI SUR LE TERRITOIRE DE NANTES MÉTROPOLITAIN EN 2022

- Recycleries et conteneurs réemploi en déchèteries
- Ressourceries de quartier et associations du réemploi



05.

La gestion des flux

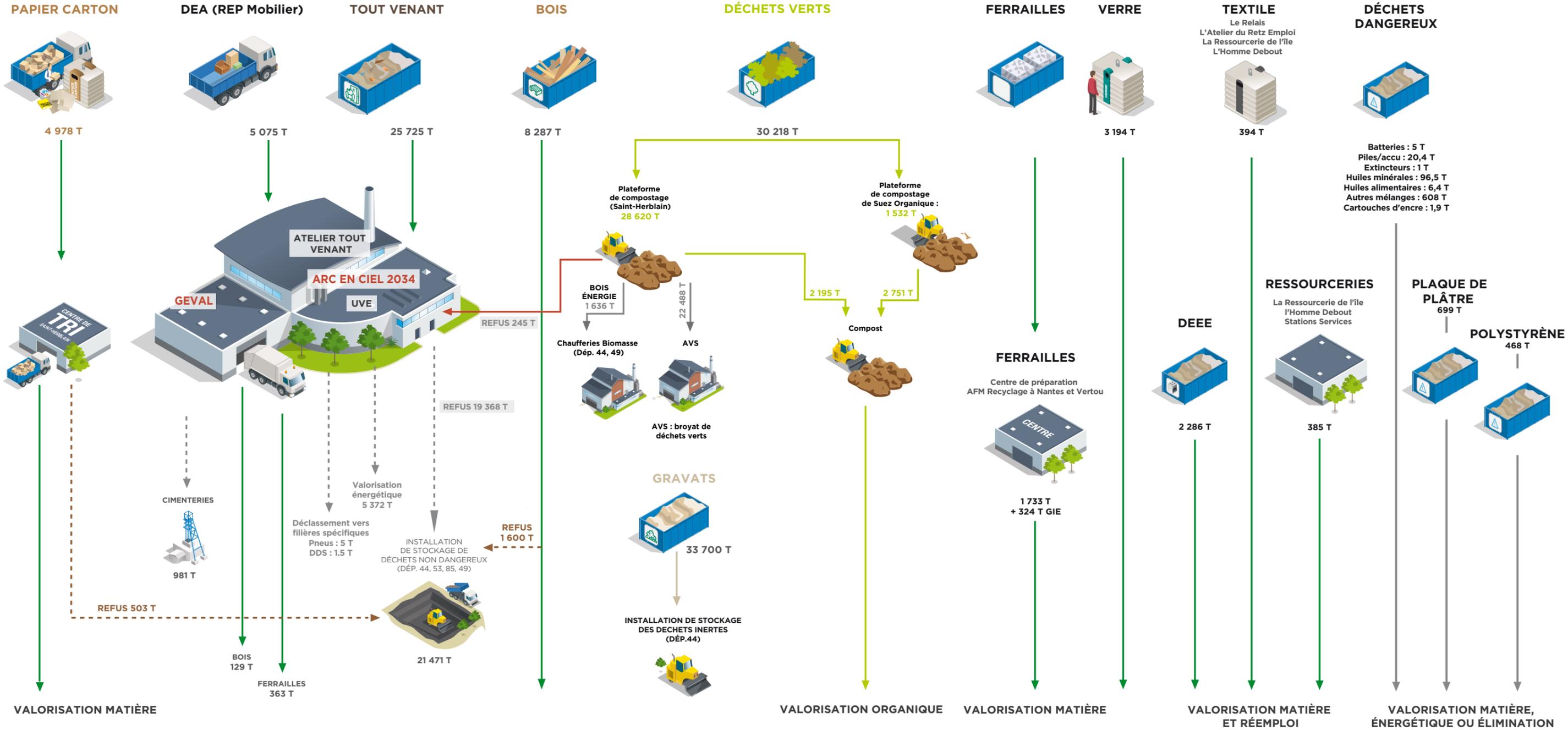
Notre chaîne de collecte et de traitement des déchets et ses résultats en 2022.



SCHÉMA DE GESTION DES FLUX ISSUS DES DÉCHÈTERIES

MODE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

- Valorisation matière
- Valorisation organique
- Stockage déchets non dangereux
- Stockage déchets dangereux
- Stockage déchets inertes



	PAPIER DÉCHÈTERIE 813 T		CARTON DÉCHÈTERIE 3 673 T		FERRAILLES 363 T		GDM ISSU DES DÉCHÈTERIES 2 T		BOIS 6 684 T		BROYAT DE DÉCHETS VERTS 22 488 T		COMPOST 4 946 T		FERRAILLES 2 054 T		VERRE 3 194 T		DEEE 2 064 T		TEXTILE 394 T		RESSOURCERIES 385 T		DÉCHETS DANGEREUX 739,2 T		PNEUS 19,6 T
--	----------------------------	--	------------------------------	--	---------------------	--	---------------------------------	--	-----------------	--	-------------------------------------	--	--------------------	--	-----------------------	--	------------------	--	-----------------	--	------------------	--	------------------------	--	------------------------------	--	-----------------

ORGANISER LA COLLECTE

Nantes Métropole dispose de ses propres équipes en régie pour collecter la ville de Nantes (pour tous types de déchets ménagers et assimilés), les communes du Pellerin, de La Montagne et de Saint-Jean-de-Boiseau (pour les ordures ménagères et les déchets recyclables).

Trois prestataires privés interviennent pour la collecte des déchets ménagers sur les 20 autres communes de la métropole.

Ces prestataires ont mis en place à la demande de la collectivité un suivi GPS des circuits de collecte systématique (comme dans les services en régie). Ils répondent à un engagement kilométrique pour optimiser les circuits et assurent le suivi des incidents (erreurs de collecte, bacs non conformes, stationnements gênants...).



Tournée de collecte des déchets – Nantes

06.

La collecte des déchets

MARCHÉS D'INSERTION

Nantes Métropole propose un service de collecte de papiers/cartons auprès d'entreprises privées ou structures publiques. Cette collecte spécifique opérée par des chantiers d'insertion permet de mieux valoriser 2 flux de déchets recyclables :

- « Arbre » a collecté **1 594 tonnes de papiers cartons** puis les a dirigé vers diverses entreprises de reprise. Cette association intervient sur le territoire Nord Loire et Nantes (hors quartier Nantes Sud).

- « Oser Forêt Vivante » a collecté **675 tonnes de papiers cartons** puis trié et dirigé vers diverses entreprises de reprise. Cette association intervient sur le Sud Loire et le quartier Nantes Sud.

Cette collecte est réalisée via des bacs mis à disposition par la Métropole aux professionnels et des rolls (chariots) pouvant être mis à disposition par les associations.

Au total, près de 1000 sites de collecte sont recensés. Certaines entreprises ou structures publiques ont plusieurs points de collecte.

Ces dernières font appel au service de ces associations d'insertion sur la base d'un conventionnement validé par Nantes Métropole.

La collectivité a un marché d'insertion avec l'association Trajet, qui collecte le pain et le broie pour en faire de l'alimentation animale.

Au total en 2022, 782 tonnes ont été collectées et valorisées via 232 points de collecte (boulangeries artisanales et industrielles, moyennes et grandes surfaces, collectivités et associations).



Collecte en porte-à-porte – RSO

LES OPÉRATEURS PUBLICS DE COLLECTE INTERVENANT SUR LE TERRITOIRE DE NANTES MÉTROPOLE

1

JANVRAIE

12 Boulevard du général Pierre Koenig - Nantes

Collecte OMR + déchets recyclables : Nantes Ouest + Nantes Nord
 Activités spécifiques : collecte des points d'apport volontaire déchets recyclables et verre + entretien et maintenance de l'ensemble des points d'apport volontaire

69

agents

2

GRANDE BRETAGNE

38/40 rue de Grande-Bretagne - Carquefou

70 rue du Perray - Nantes

Collecte OMR + déchets recyclables : Nantes Nord + Nantes Est
 Activités spécifiques : collecte dépôts sauvages (dont amiante) et encombrants + gestion des bacs roulants et conteneurs

70

agents

3

ÉTIER

255 rue de l'Étier - Nantes

Collecte OMR + déchets recyclables : Nantes Centre + Nantes Sud
 Activités spécifiques : collecte des points d'apport volontaire Tri'Sac + maintenance véhicule + collectes spécifiques centre-ville

93

agents

4

RÉGIE DU SUD OUEST

Impasse de la Poterie - Saint-Jean-de-Boiseau

Collecte OMR + déchets recyclables : Saint-Jean-de-Boiseau + Le Pellerin + La Montagne
 Activités spécifiques : gestion des bacs

16

agents

605 139

kms

parcourus en 2022 par l'opérateur public de collecte à Nantes et

88 192

kms

parcourus par la régie du sud ouest

LES OPÉRATEURS PRIVÉS (1^{ER} TRIMESTRE 2022)

DERICHEBOURG

Depuis avril 2022, Polyned (Derichebourg) est le nouveau prestataire de collecte des OMR + déchets recyclables pour le territoire Loire Chézine.

SUEZ RV OUEST

Collecte OMR + déchets recyclables sur Basse Goulaine, Saint-Sébastien-sur-Loire, Vertou, Rezé, Les Sorinières, Bouguenais, Saint-Aignan-de-Grand-Lieu, Bouaye, Brains, Saint-Léger-les-Vignes. Collecte verre sur l'ensemble des communes de la Métropole hors Nantes.

URBASER ENVIRONNEMENT

Collecte OMR + déchets recyclables sur Sautron, Orvault, La Chapelle-sur-Erdre, Thouaré-sur-Loire, Mauves-sur-Loire, Sainte-Luce-sur-Loire et Carquefou.

829 636

kms

parcourus par l'ensemble des opérateurs privés en 2022

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET COLLECTES SÉLECTIVES



LA PRÉCOLLECTE



Stand de distribution des sacs Tri'Sac

LA GESTION DES BACS

Pour les habitants collectés en bacs, la livraison et la maintenance des bacs roulants hors régie sont gérées depuis le 2 octobre 2020 par la société **Quadria** dans le cadre d'un nouveau marché. À Nantes, ce service est assuré par les agents de l'opérateur public de collecte et sur les communes de La Montagne, le Pellerin et Saint-Jean-de-Boiseau par la régie du Sud Ouest.

LA GESTION DES SACS

Pour les habitants collectés en sacs, différents acteurs interviennent :

- **Barbier Groupe** pour la fabrication des sacs.
- **EVOL URBY** pour le stockage et la logistique des sacs sur l'ensemble du territoire.
- **Trait d'Union**, prestataire pour la tenue du Comptoir du Tri, la distribution des sacs Tri'sac lors des rendez-vous de quartiers et professionnels sur Nantes, ainsi que la distribution en boîte aux lettres des sacs jaunes translucides sur les 9 communes de l'agglomération encore collectées en sacs translucides pour la collecte sélective.

Un réseau de points relais de distribution ou de réapprovisionnement : hors Nantes, 23 relais municipaux et métropolitains pour les sacs translucides (réduction à 19 suite à la conteneurisation). À Nantes une soixantaine de relais Tri'Sac.

LE DISPOSITIF SACS JAUNES TRANSLUCIDES

Afin d'améliorer les conditions de travail des collecteurs, de répondre aux augmentations de tonnages des emballages en lien avec l'extension des consignes de tri et d'harmoniser les schéma de collecte sur l'agglomération, les sacs jaunes translucides utilisés sur 13 communes de Nantes Métropole pour la collecte des déchets recyclables vont progressivement disparaître. En 2022, les foyers de 3 communes du pôle de proximité Loire-Chézine (Indre, Couëron et St Herblain) et de 5 communes du Sud Loire (Basse Goulaine, Bouguenais, Les Sorinières, Saint-Sébastien sur Loire et Vertou) ont été équipés de bac à couvercle jaune en remplacement de l'utilisation des sacs jaunes translucides. Des zones dites complexes ont été identifiées, zones où le stockage d'un bac supplémentaire à celui des ordures ménagères n'était pas possible : des rouleaux de sacs jaunes translucides resteront distribués par l'entreprise Trait d'Union à raison de 2 rouleaux par an sur ces zones et un réapprovisionnement sera possible en mairie des communes pour les usagers concernés. Les 4 dernières communes concernées, Orvault, Sautron, La Chapelle sur Erdre et Mauves sur Loire seront équipées de bacs jaunes fin 2023 – début 2024

En 2022

3 737 580

sacs jaunes translucides mis en circulation pour

49 098

foyers environ soit une consommation moyenne de

2,5

rouleaux de sacs par foyer

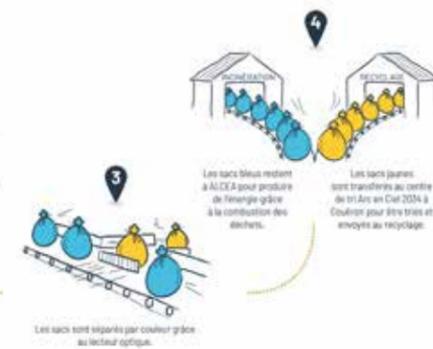
19

Le nombre de relais municipaux pour les sacs translucides a été réduit à 19 en raison de la conteneurisation du pôle Loire Chézine.

LE DISPOSITIF TRI'SAC

Au début des années 2000, le souhait de développer la collecte sélective en porte-à-porte sur la ville de Nantes se heurte au manque d'espace dans certains locaux à poubelles. **Afin de prendre en compte cette contrainte, un système alternatif avec des sacs de couleurs est mis en place à partir de 2006 : Tri'Sac.** Le principe : les usagers peuvent retirer gratuitement, au moyen d'une carte de retrait qui leur est envoyée chaque année, des sacs jaunes pour leurs déchets recyclables et bleus pour leurs ordures ménagères. Ils doivent être bien fermés afin d'éviter que les ordures ménagères ne viennent souiller la matière recyclable. Les sacs doivent être déposés dans le même bac ou la même colonne puis sont collectés ensemble par un seul camion. Des capteurs optiques à l'usine ALCÉA permettent d'orienter chaque sac vers sa filière habituelle de traitement :

Comment fonctionne le dispositif Tri'Sac ?



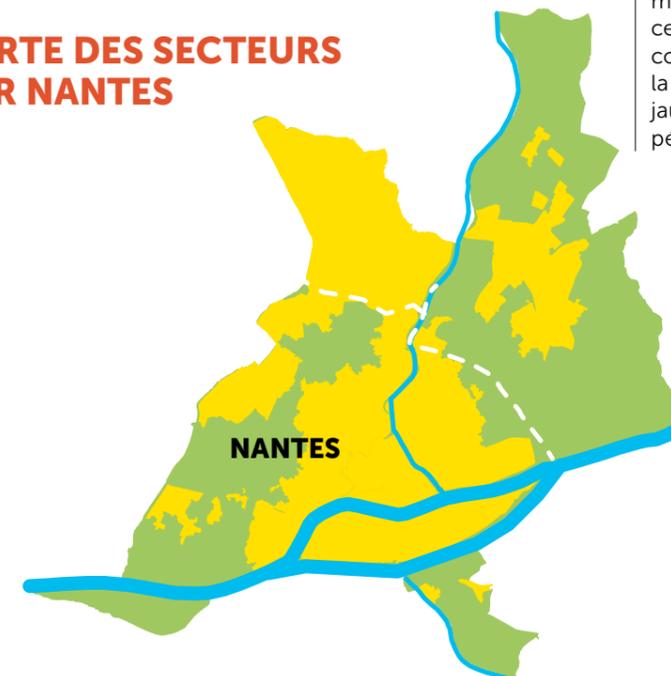
le centre de tri pour les sacs jaunes, afin d'être recyclés, et l'incinération pour les sacs bleus, afin de produire de la chaleur et de l'électricité.

Les sacs peuvent être récupérés lors de rendez-vous ponctuels /trimestriels dédiés dans les différents quartiers de Nantes, au Comptoir du tri à Nantes centre (distribution de sacs et informations déchets - 68 218 visites au Comptoir en 2022), chez des commerçants partenaires ou lors de rendez-vous hebdomadaires dédiés aux professionnels (MIN et Métro).

En 2022, environ 226 000 habitants sont concernés par Tri'Sac.

Une évaluation de Tri'Sac a été menée en 2020 et 2021 : celle-ci a démontré que la quantité de déchets recyclables (sacs jaunes) est plus faible avec ce système. Ainsi, dans une optique d'harmonisation avec le reste du territoire, il sera proposé aux habitants des bacs et des conteneurs jaunes pour les déchets recyclables (en vrac). Les bacs et les conteneurs bleus seront désormais dédiés uniquement aux ordures ménagères. Le déploiement de ce nouveau mode de collecte a commencé en avril 2023 avec la conteneurisation en bacs jaunes à isovolume dans le périmètre de Nantes Nord.

CARTE DES SECTEURS SUR NANTES



■ Secteur Tri'Sac
■ Secteur bac bleu/bac jaune

4 100 tonnes

de sacs jaunes transférés au centre de tri, soit **21,2 kg/hab/an**

presque **16 millions**

de sacs Tri'Sac distribués en 2022 à Nantes

98 %

des sacs jaunes sont identifiés par les capteurs optiques

LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE

FRÉQUENCE ET MODE DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES, DES DÉCHETS RECYCLABLES ET DES ENCOMBRANTS

Les déchets ménagers et assimilés sont collectés à des fréquences adaptées à la production de déchets, propre à chaque zone et à chaque type de déchet.



Collecte en porte-à-porte – OPC

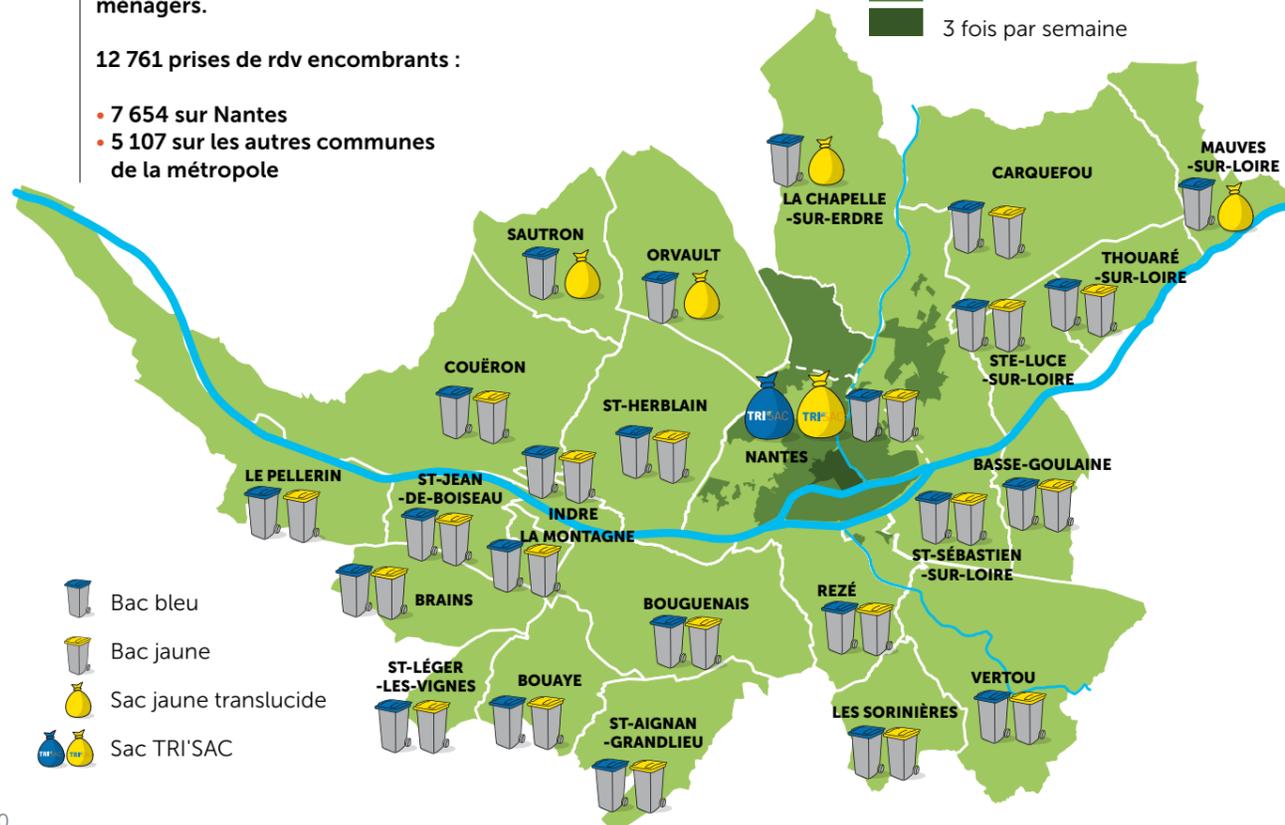
Les habitants ont la possibilité de prendre rendez-vous pour l'enlèvement de leurs encombrants ménagers.

12 761 prises de rdv encombrants :

- 7 654 sur Nantes
- 5 107 sur les autres communes de la métropole

Fréquences de collecte en porte à porte

- 1 fois par semaine
- 2 fois par semaine
- 3 fois par semaine



LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

Les usagers disposent de conteneurs aériens ou enterrés implantés sur l'espace public ou privé pour :

- le tri du verre sur l'ensemble de Nantes Métropole,
- le tri des déchets recyclables et des ordures ménagères en zone d'habitat dense (conteneurs enterrés).

Pour maintenir le parc de conteneurs enterrés en bon état de fonctionnement, MINERIS, titulaire du marché de prestation de maintenance et de lavage depuis 2019 entretient ces équipements (pour les OMR, les déchets recyclables et Tri'sac).

Chiffres clefs 2022 sur la maintenance, le lavage et le renouvellement des PAV :

- > renouvellement de 34 équipements enterrés (complets + émergences) soit près de 2,5 % du parc selon des critères d'ancienneté, sur les quartiers prioritaires ;
- > 246 opérations de réparation réalisées dont 196 à Nantes ;
- > lavage de 2 342 colonnes aériennes et enterrées via le marché avec MINERIS



Collecte de conteneurs enterrés

FOCUS SUR LA COLLECTE DES TEXTILES

La collectivité déploie depuis quelques années des bornes de collecte des textiles sur l'espace public. À fin 2022, le nombre de bornes implantées sur l'espace public de Nantes Métropole est de 101 dont 31 sur la ville de Nantes. Des bornes sont installées dans certaines déchèteries du territoire (Orvault, Rezé, Saint-Sébastien-sur-Loire, Vertou) et 4 écopoints sur Nantes (Auvours, Beaujoire, Chantenay,

Dervallières). Ce sont près de 1425 t de textiles qui ont été collectées en 2022 sur le territoire de l'agglomération par Le Relais Atlantique. Une convention de partenariat est signée entre la collectivité et Le Relais Atlantique établissant les engagements de chacune des parties dans le déploiement des bornes et la collecte du textile.

Pour rappel, les textiles acceptés dans les bornes sont : les vêtements, chaussures liées par paire, linge de maison, petite maroquinerie, non mouillés, ni souillés. Les dépôts de textile au pied de la borne sont souvent souillés et ne

sont donc pas recyclés. Il est nécessaire de bien mettre son sac fermé dans la borne.

D'autres points de collecte sont implantés par Le Relais sur l'espace privé (ex : parking de centre commercial) ou proposés par d'autres associations ou enseignes textile ; l'utilisateur peut trouver tous les points de dépôts sur le territoire de Nantes Métropole via le site Refashion.fr

LA COLLECTE EN DÉCHÈTERIE

LES DÉCHÈTERIES ET ÉCOPPOINTS

Ces équipements permettent aux habitants de Nantes Métropole de déposer leurs déchets ménagers non collectés en porte-à-porte : gravats, déchets verts, tout-venant, bois, papier/cartons, ferraille, déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), déchets dangereux (ou DDS pour déchets diff. spécifiques) et les objets et meubles en bon état destinés au réemploi. Les déchets acceptés peuvent varier d'un équipement à l'autre.

Ils accueillent gratuitement et exclusivement les déchets des particuliers résidant sur le territoire de Nantes Métropole. Les déchets des professionnels ne sont pas acceptés.



Déchèterie de Saint Aignan de Grandlieu

11 déchèteries

4 écopoints pour un tonnage accueilli de

117 084 tonnes

1 474

conteneurs enterrés

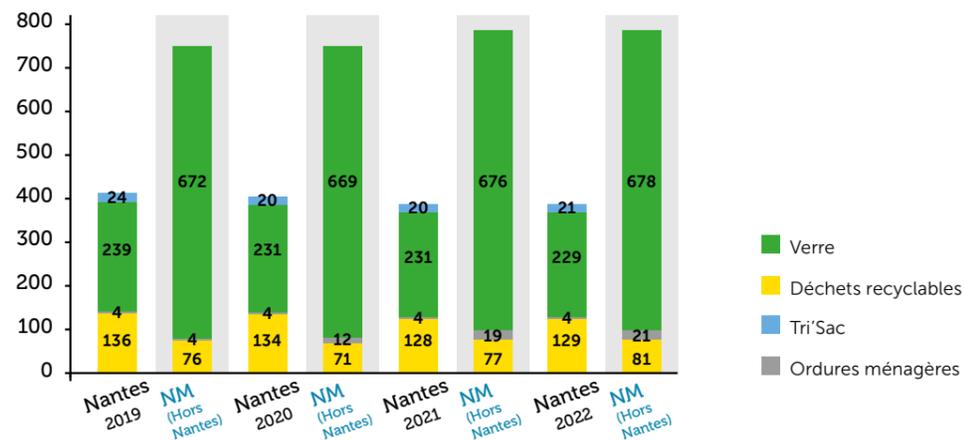
1 163

conteneurs aériens dont

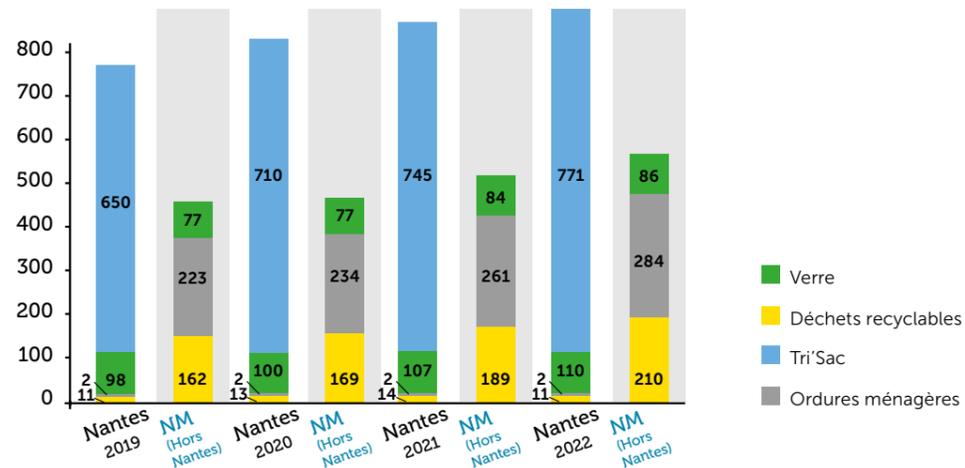
907

pour le verre

PAV AÉRIENS



PAV ENTERRÉS



Gestionnaires des déchèteries

- Urbaser (depuis avril 2020) : 3
- Nantes Métropole : 1
- Paprec (depuis avril 2020) : 4
- Brangeon (depuis avril 2020) : 3

Gestionnaire des écopoints

- Nantes Métropole : 4



ACTIONS 2022

En déchèteries, les actions de développement de nouvelles filières et de travaux de modernisation se sont poursuivies :

- déploiement de la collecte de la plaque de plâtre sur l'ensemble des déchèteries qui peuvent accueillir le flux ;
- travaux de mise en conformité et de modernisation de la déchèterie de Nantes ; mise en place de la collecte du

réemploi sur l'éco-point de Beaujoire

- afin d'améliorer le maillage du quart nord-ouest de la métropole, qui compte actuellement 3 déchèteries (Orvault, Saint-Herblain et la Chapelle-sur-Erdre), Nantes Métropole va construire d'ici 2025 à Couëron une déchèterie moderne, pour répondre aux enjeux de la politique publique déchets.

Afin d'enrichir le projet avant le lancement des études de maîtrise d'œuvre, l'année 2022 a été consacrée à affiner le projet avec les principaux intéressés : les riverains et les usagers. Une démarche de dialogue citoyen a été menée avec une trentaine d'usagers de février à mai et a permis de recueillir des préconisations pour enrichir le programme.



Plateforme de dépôt de déchets verts – déchèterie de Nantes

SÉCURITÉ SUR LES ÉQUIPEMENTS

Des mesures ont été prises pour limiter la récupération (enlèvement des bennes tout-venant et ferraille en fin de journée y compris le dimanche, mise en place de locaux sécurisés). Le nombre de jours de présence des vigiles est passé à 2 783 jours en 2022. Cette augmentation est liée à la sécurisation et à la régulation du flux de véhicules à l'entrée des sites suite au déconfinement mais également à la pression des récupérateurs en journée sur certains sites.



Tri des déchets dangereux – Ecopoint de Chantenay

2 065 553

Nombre de passages sur l'ensemble des déchèteries pour 2022

CALENDRIER DE MISE EN PLACE DES FILIÈRES REP



LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS (REP)

Le code de l'environnement impose aux producteurs de certains produits ou matériaux (piles, cartouches d'impression, pneus...) de contribuer financièrement à la collecte et au traitement de ces déchets. C'est dans ce cadre qu'ont été créés les éco-organismes. Les producteurs concernés par la REP transfèrent ainsi leurs obligations de collecte et de traitement à ces structures à but non lucratif moyennant le paiement d'une contribution financière.

Les éco-organismes sont agréés par les pouvoirs publics sur la base d'un cahier des charges précis.

Quelques exemples d'éco-organismes : Corepile (piles et batteries), Citeo (emballages et papiers graphiques), Eco-DDS (déchets dangereux des ménages). Nantes Métropole a ainsi contractualisé avec des éco-organismes pour traiter certains flux de déchets collectés en apport volontaire.

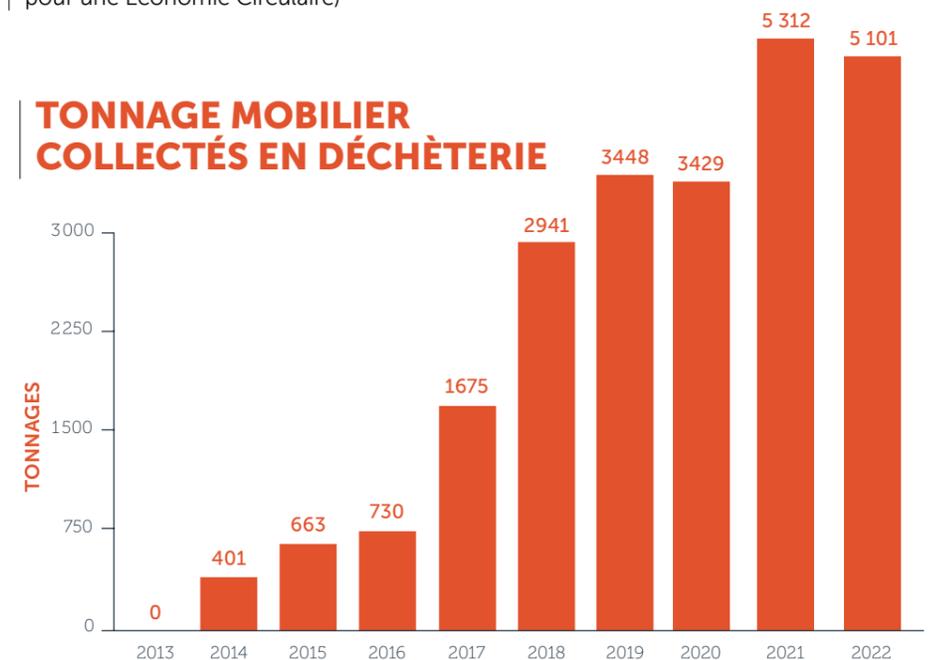
En 2022 **10,69 kg/hab** de déchets issus des REP (hors emballages et papiers) dont **67 % de mobilier**

LES DIFFÉRENTES FILIÈRES

En France, de nombreuses filières REP sont définies par la loi, et certaines sont directement issues du droit européen (en jaune). Par ailleurs, on compte certaines filières volontaires (en bleu foncé). La loi AGECE (Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire)

prévoit la création de nouvelles filières mais également l'élargissement du champ d'application des filières déjà existantes. Vingt-cinq familles de produits seront ainsi concernées par une filière REP à l'horizon 2025.

TONNAGE MOBILIER COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIE



ACTUALITÉS COLLECTE

DU CHANGEMENT DANS LE PAYSAGE DE COLLECTE HORS NANTES

Au printemps, un changement de prestataire de collecte a engendré des changements de jour de collecte sur le territoire Loire-Chézine. Véolia s'est vu remplacé par Derichebourg Environnement. La fin d'année

2022 a permis de démarrer le travail de préparation au changement du territoire Sud-Loire en avril 2023. Le renouvellement du marché du Nord Loire sera lui renouvelé en février 2024.

ÉLARGISSEMENT DE L'EXPÉRIMENTATION DE COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES À TOUT LE QUARTIER NANTES NORD

Nantes Métropole accompagne depuis plusieurs années déjà les habitants dans la pratique du compostage : aide à l'achat d'un composteur ou d'un lombricomposteur, installation et suivi de composteurs partagés (cf page 17).

Même si ces dispositifs se développent progressivement sur le territoire, il semble nécessaire de les compléter par la mise en place d'une collecte séparée des déchets alimentaires. Notamment dans les zones urbaines denses, où l'espace et les débouchés possibles d'utilisation de compost seront insuffisants pour permettre à tous les habitants de valoriser leurs déchets alimentaires in situ.

Démarrée en décembre 2019 sur un secteur pilote de 3 000 habitants environ, une première expérimentation de collecte des déchets alimentaires a été élargie à tout le quartier Nantes Nord en décembre 2021. Près de 25 000 habitants sont donc désormais concernés par cette nouvelle collecte, réalisée en apport volontaire uniquement.

Dans ce cadre, 220 points de collecte ont été installés et mis en service sur le quartier. Les points de collecte sont libres d'accès pour les habitants, 24h/24 et 7j/7. En parallèle, une campagne d'information et de distribution de seaux à compost en porte-à-porte

a été réalisée par les ambassadeurs du tri de Trait d'Union.

La collecte des points est assurée une fois par semaine en régie, et les points sont nettoyés régulièrement (dans le cadre d'une prestation de service).

Les déchets alimentaires collectés sont acheminés sur la plateforme de compostage Terralys, exploitée par Suez Organique située à Vallet (44). Le compost produit est ensuite utilisé par des agriculteurs locaux.

Même si certains aspects techniques restent à améliorer, les résultats sont très positifs. L'expérimentation de collecte a reçu un accueil encourageant de la part des habitants de Nantes Nord avec une bonne qualité du tri (moins de 6% de refus).

Des actions de communication de proximité, notamment des tenues de stand sur les derniers rendez-vous Trisac, ont été effectués pour toucher de nouveaux foyers.

Nantes Métropole bénéficie d'un soutien financier de l'ADEME pour cette expérimentation, qui a fait l'objet d'une évaluation complète.

Le déploiement de la collecte des déchets alimentaires est planifié sur de nouveaux quartiers à partir de la fin d'année 2023.

75 %

des foyers touchés par la campagne d'information en porte-à-porte

8 500

seaux distribués au total en 2022 entre campagne d'information, stands, points relais

9

kg/habitant collectés en 2022



Collecte des bacs déchets alimentaires – Nantes Nord

07.

Le traitement et la valorisation

ORGANISER LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION

PÉRIMÈTRE D' ACTIONS DE NANTES MÉTROPOLÉ

La Direction des déchets organise le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés.

Les ordures ménagères, la collecte sélective (sacs/bacs jaunes) et le tout-venant issus des déchèteries sont traités dans le cadre de contrats de délégation de service public (DSP) :

ARC EN CIEL 2034 (VÉOLIA) : Unité de Valorisation Énergétique (UVE), centre de tri des collectes sélectives, tri sommaire du tout-venant pour valorisation matière, énergétique et production de combustible solide de récupération (CSR) - Cité navale, Couëron.

ALCÉA (Séché Environnement) : UVE, atelier de séparation Tri'Sac et quai de transfert des collectes

sélectives - rue de l'Étier, Nantes.

Les déchets verts issus des déchèteries sont traités via deux marchés publics :

Grandjouan Saco : exploitation de la plateforme de traitement des déchets verts de Nantes Métropole située à Saint-Herblain.

Suez Organique depuis mars 2021 : compostage des déchets verts sur la plateforme privée située à Vallet. Les déchets alimentaires collectés sur Nantes Nord sont également valorisés sur cette plateforme.

Les autres déchets collectés en déchèteries sont traités via les filières REP quand elles existent, ou dans le cadre de marchés publics :

Paprec Grand-Ouest

(Saint-Herblain) : bois et plaques de plâtre - mis en place mi 2022.

Paprec (Saint-Herblain) : papier, carton.

Carrières Chassé (Couëron) et Ecoterre Charier CM (Le Cellier) : gravats.

AFM recyclage (Nantes et Vertou) : ferrailles, batteries et petites bouteilles de gaz.

Trait d'Union et Vendée Polystyrène : collecte du polystyrène expansé.

Filières REP : déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), déchets dangereux (DDS), ampoules et néons, mobilier. L'amiante liée est apportée directement par les usagers sur les sites suivants :

Ecoterre Charier CM (Le Cellier) ; Séché Environnement (Vallet).

ANCIENNE DÉCHARGE DE TOUGAS

L'ancienne décharge de Tougas est située dans la vallée du même nom, sur les communes de Saint-Herblain et Indre. Cette décharge a été exploitée entre 1961 et 1992. Les déchets déposés étaient essentiellement des ordures ménagères, des DIB (Déchets Industriels Banals) et des déchets inertes surtout en fin d'exploitation afin d'aménager le site.

La superficie totale du site est de 83 ha.

L'ancienne décharge de Tougas a ensuite été réhabilitée entre 1997 et 2000, après la fin de son exploitation en 1992.

Travaux de réhabilitation :

- modelage et imperméabilisation de la surface du site,
- mise en place d'un réseau de captation du biogaz et des lixiviats (jus de décharge) issus de la dégradation des déchets,
- aménagement paysager du site.

Depuis lors, le biogaz est brûlé sur une torchère et les lixiviats

sont pré-traités avant rejet à la station d'épuration. L'impact du massif de déchets sur les eaux souterraines et de surface est également suivi.

Depuis 1998, Nantes Métropole a confié le suivi post-exploitation, par le biais de plusieurs marchés successifs, aux entreprises GEVAL et CEO pour les équipements de gestion des lixiviats et des biogaz.

Un arrêté préfectoral cadre la post-exploitation de l'ancienne décharge de Tougas.

ANCIENNE DÉCHARGE DE LA PRAIRIE DE MAUVES

Afin d'envisager les possibilités de réhabilitation de l'ancienne décharge, des études ont été menées de janvier 2020 à mars 2022 :

une étude faune/flore, une étude géotechnique, une étude environnementale et sanitaire et

des relevés topographiques. Les objectifs des études sont :

- d'évaluer les impacts de l'ancienne décharge sur les milieux (sols et sous-sols, eaux souterraines et superficielles, air) et sur la faune et la flore ;
- d'évaluer les éventuels

risques sanitaires ;

- de proposer un programme de réhabilitation et de suivi du site et de définir des principes constructifs à respecter en cas de construction.

SUIVI D'ARC EN CIEL 2034 ET D'ALCÉA

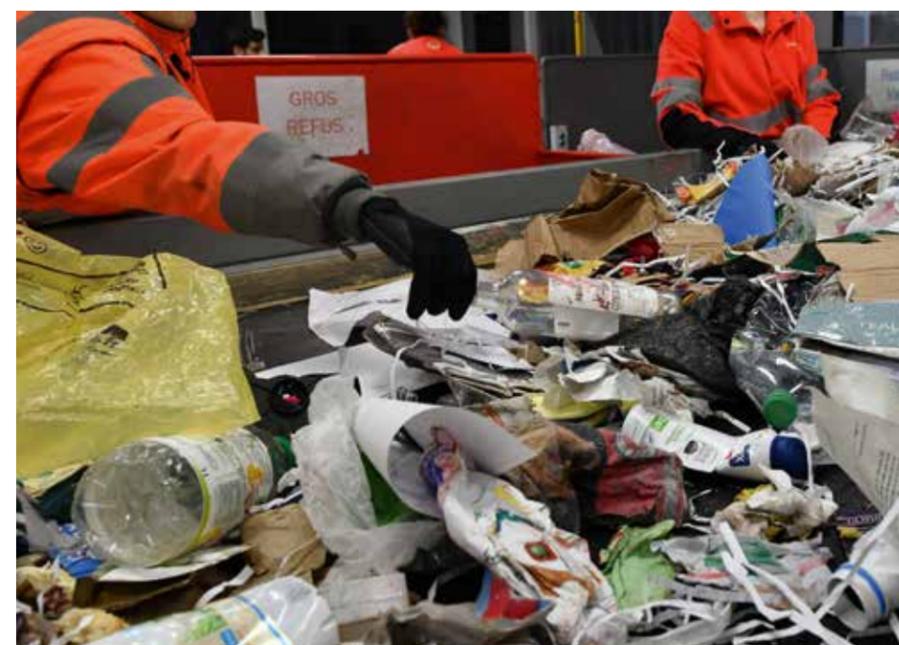
Les usines sont suivies tout au long de l'année par les équipes de Nantes Métropole. Elles sont également surveillées, en tant qu'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) par les services de l'État (DREAL, Préfecture).

Un contrôle des rejets atmosphériques est assuré pour garantir la qualité de l'air dans le respect des normes en vigueur. Pour ALCÉA, les données réglementaires sur les rejets et le suivi environnemental réalisé par Air Lichen sont consultables sur le site : www.usine-alcea.fr

Pour ARC EN CIEL 2034, les données réglementaires sur les rejets sont consultables sur le site : <https://arcenciel2034.fr/> Le rapport sur le suivi environnemental réalisé par Air Pays de Loire est consultable sur le site www.airpl.org

PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Elle représente le rapport entre l'énergie produite par la combustion des déchets et l'énergie valorisée et s'exprime en %. Les usines doivent dépasser le seuil de 65 % pour être considérées comme des Unités de Valorisation Énergétique (UVE).



Tri manuel des déchets recyclables – Usine Arc en Ciel 2034

Performances énergétiques

92 %
d'énergie produite valorisée à ARC EN CIEL 2034 en 2022

72 %
d'énergie produite valorisée à ALCÉA en 2022

USINE ALCÉA PRÉSENTATION

L'usine date de 1987. Elle appartient à Nantes Métropole et est exploitée par le groupe Séché Environnement depuis octobre 2012 dans le cadre d'un contrat de Délégation de

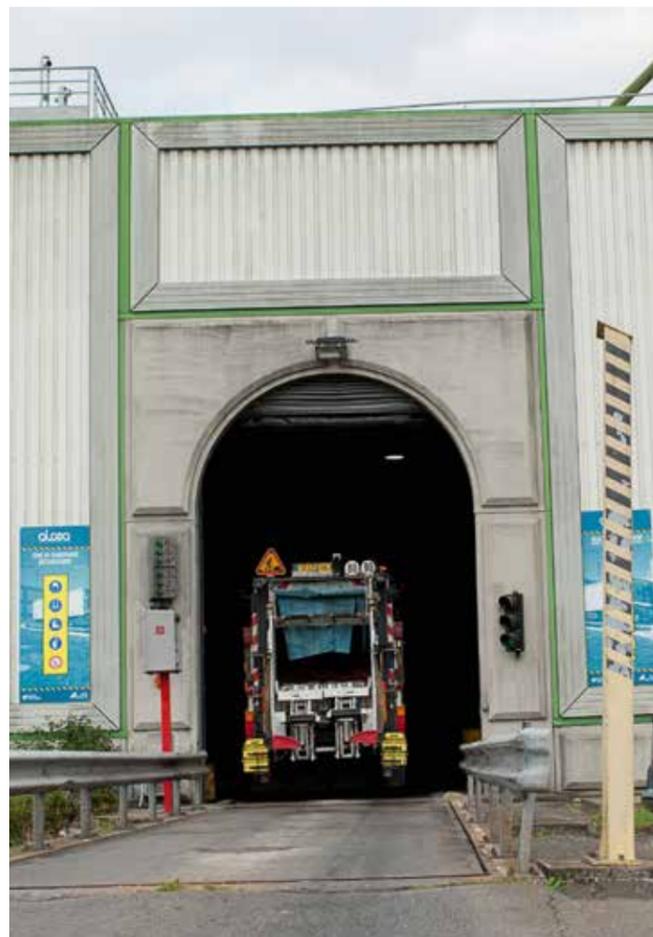
Service Public (DSP) de 12 ans. Elle emploie 44 agents.

Perspectives :
La DSP d'ALCÉA se terminera début 2025. La procédure de renouvellement de la DSP

sera lancée courant 2023 pour le choix du nouveau concessionnaire, avec des travaux importants qui seront à réaliser.

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE SUR ALCÉA

La chaleur produite par l'incinération des déchets sur ALCÉA permet l'alimentation du réseau de chauffage urbain Centre Loire (86 km desservant 19 600 logements, dont 9 900 logements sociaux, et de nombreux équipements publics) et la production d'électricité pour l'autoconsommation de l'usine et la vente du surplus sur le marché libre.



Usine ALCEA – Entrée vers la fosse de déchargement

Grâce aux déchets

173 124
MWh

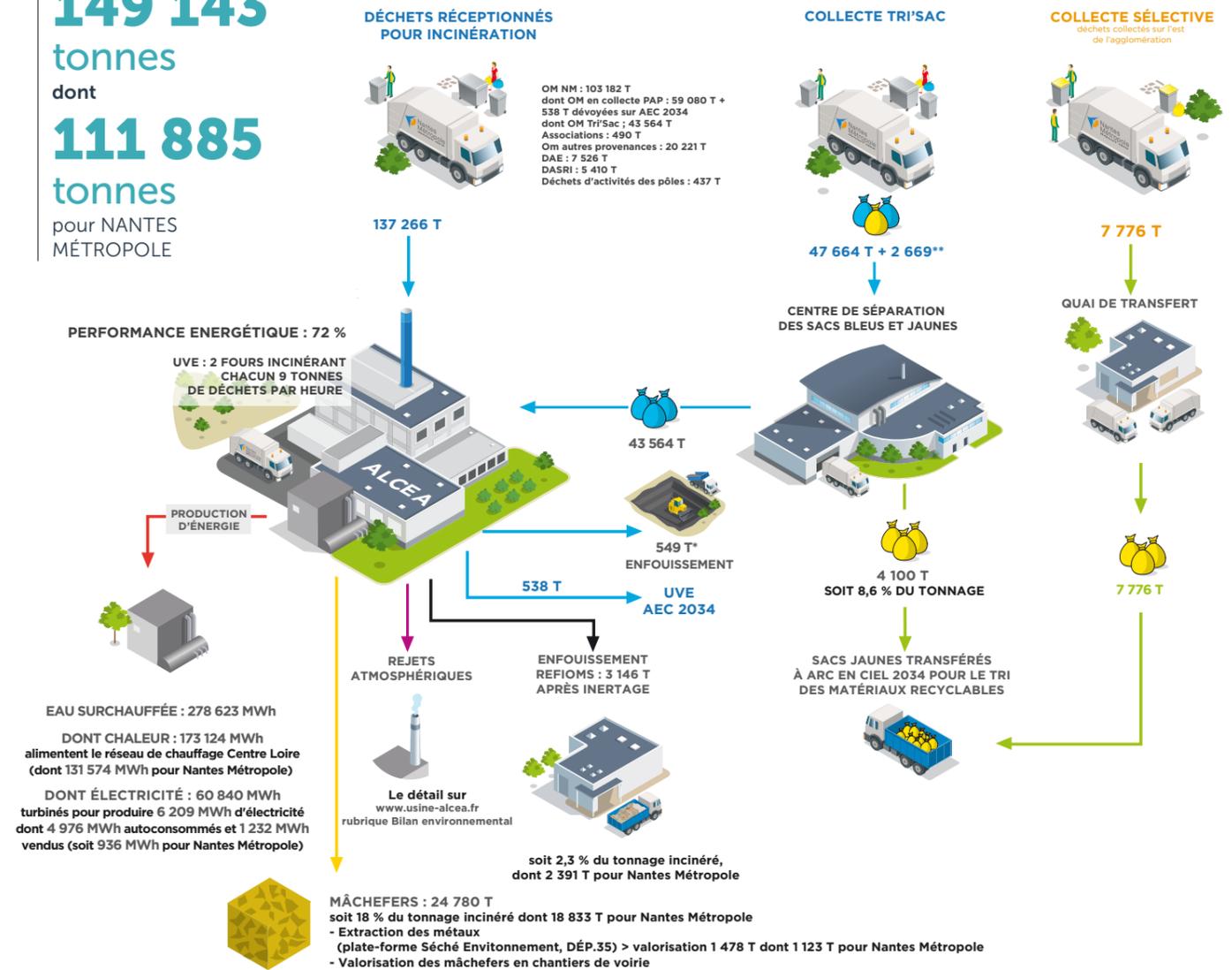
de chaleur vendus au réseau de chaleur urbain

6 209
MWh

d'électricité produits, dont **1 232 MWh** vendus

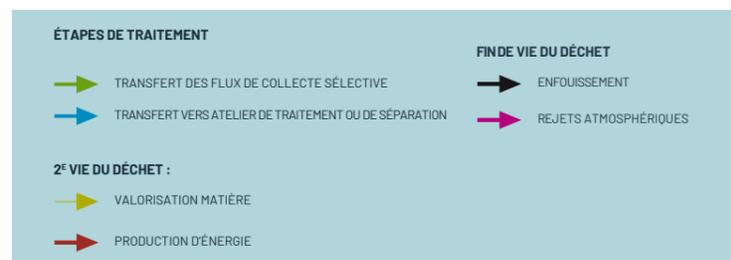
USINE ALCÉA FONCTIONNEMENT

Total des déchets réceptionnés
149 143
tonnes
dont
111 885
tonnes
pour NANTES MÉTROPOLE



* Tonnages rechargés vers enfouissement pendant les arrêts techniques.

** Tonnages détournés en incinération pendant les phases d'arrêts de l'atelier



Des écarts mineurs de tonnages peuvent être constatés sur les données entre les rapports des délégataires et les tonnages de Nantes Métropole.

USINE ARC EN CIEL 2034 PRÉSENTATION

L'usine date de 1994. Elle appartient à Nantes Métropole et est exploitée par VEOLIA dans le cadre d'un contrat de délégation de service public (DSP) de 15 ans (1^{er} mars 2019 – 28 février 2034) signé conjointement par Nantes Métropole et par la CARENE, dans le cadre d'un groupement d'autorités concédantes. Elle emploie une 100aine d'agents.

Dans le cadre de ce nouveau contrat, l'UVE a été raccordée au nouveau réseau de chaleur (RCU) Nord Chézine.

Le RCU devenant la priorité, l'alimentation en vapeur de l'usine Arcelor a stoppé, Arcelor disposant désormais de ses propres sources d'alimentation.

Côté collecte sélective, en 2022, le taux de refus est revenu à son niveau de 2020 avec un taux de 18,85%. En 2022, des tests de performances ont été réalisés : débits de la chaîne de tri, taux de captation des matériaux, mesures de la qualité des flux sortants.

Les tests ayant été réalisés avec succès, le centre de tri a pu être réceptionné par Nantes Métropole. Fin 2022, l'ensemble des contrats de rachat des flux sortants d'Arc En Ciel 2034 arrivait à échéance. De nouveaux contrats ont donc été signés entre les repreneurs/recycleurs et Nantes Métropole. Le choix des repreneurs s'est porté en priorité sur du traitement en France puis en Europe.



L'usine Arc en Ciel 2034

Grâce aux déchets

50 390 MWh

de chaleur vendus au réseau de chaleur urbain

26 851 MWh

d'électricité produits dont 18 517 MWh auto-consommés ou vendus

TAUX DE REFUS

4 999 tonnes

de refus produits pour Nantes métropole

26 490 tonnes

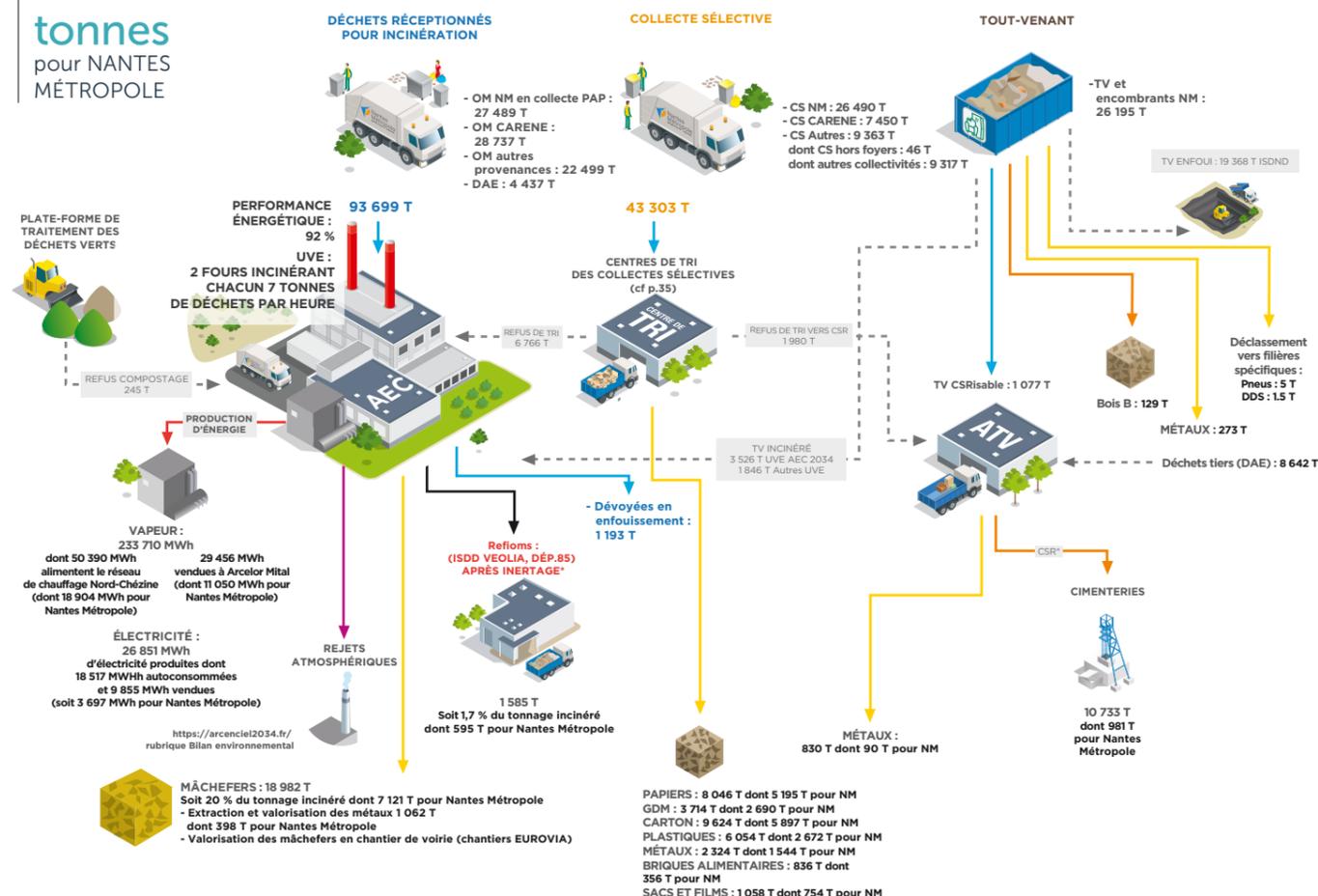
de collecte sélective entrante

soit un taux de refus de

18,85 %

USINE ARC EN CIEL 2034 FONCTIONNEMENT

Total des déchets réceptionnés
171 839 tonnes
dont
80 419 tonnes
pour NANTES MÉTROPOLE



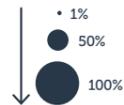
*Chiffre variable en fonction des dates des campagnes d'extraction



Des écarts mineurs de tonnages peuvent être constatés sur les données entre les rapports des délégataires et les tonnages de Nantes Métropole.

LOCALISATION DES REPRENEURS RECYCLAGE DES MATIÈRES ISSUES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

- Acier issu de la collecte sélective
- Aluminium issu de la collecte sélective
- Papiers, revues
- Carton
- Verre
- GDM (Gros de Magasin)
- Plastique
- ELA (Emballages Liquides Alimentaires)



RECYCLAGE DE L'ALUMINIUM

Depuis le début du tri sélectif des emballages ménagers, il y a pour consigne d'y mettre les emballages en aluminium de type canettes, aérosols.

Les consignes ont évolué en 2020 avec la possibilité d'y mettre en plus tous types d'emballages en aluminium, même les plus petits comme les capsules de café, les poches de compotes, les emballages de fromage, les opercules...

Depuis janvier 2021, Nantes Métropole a contractualisé avec

l'entreprise PrezeroPyral GmH basée en Allemagne et spécialiste du traitement des aluminiums souples.

Ces aluminiums souples, une fois mis en balles en sortie de centre de tri d'Arc En Ciel, sont acheminés vers l'entreprise PrezeroPyral GmH pour être traités via un processus de Pyrolyse. L'ensemble du flux est chauffé à 500°C dans un environnement pauvre en oxygène. Les éléments en matières organiques, vernis, laques, plastiques sont ainsi détruits. Les fragments

d'aluminium peuvent ainsi réintégrer le recyclage en fonderie traditionnelle.

Tout en réduisant la consommation d'énergie (95% d'énergie en moins par rapport à ce qui est nécessaire pour la production primaire) et les émissions de gaz à effet de serre, l'aluminium recyclé obtenu conserve les mêmes propriétés que l'aluminium vierge : protection du produit (à la lumière, aux graisses et à l'oxygène), résistance et légèreté.

RECYCLAGE DES PLAQUES DE PLÂTRE

Depuis mai 2022, Nantes Métropole, dans le cadre du développement de nouvelles filières en déchèterie, a mis en place la collecte des plaques de plâtre. L'objectif est de sortir des bennes tout-venant les matériaux valorisables, permettant ainsi de diminuer la quantité de déchets à enfouir.

Le marché de collecte et de traitement des plaques de plâtre va permettre de collecter environ 1 100 t par an. Les plaques de plâtre sont collectées par l'entreprise Paprec avant d'être acheminées vers l'entreprise Placoplatre qui est basée à Cognac (16).

Les plaques de plâtre collectées sont broyées.

Le carton est séparé et le plâtre est transformé en poudre de gypse. Cette poudre est réintroduite dans le processus de fabrication de nouvelles plaques de plâtre.



Balle d'aluminium pour envoi à PrezeroPyral.

LES DÉCHETS VERTS

PLATEFORME DE COMPOSTAGE DE SAINT-HERBLAIN

Depuis mars 2019, la plateforme de traitement des déchets verts de Saint-Herblain, appartenant à Nantes Métropole, est exploitée par la société Grandjouan Saco (filiale de VÉOLIA) dans le cadre d'un marché public.

La majorité des déchets verts déposés par les habitants en déchèterie y est traitée (hormis ceux de la déchèterie de Nantes et des écopoints Dervallières, Auvours et Beaujoire qui sont pris en charge sur la plateforme de Suez Organique située à Vallet).

Pour l'année 2022, 28 620 tonnes de déchets verts ont été traitées sur la plateforme de Nantes Métropole.

Les produits issus du traitement sont répartis de la manière suivante :

- **Amendement Végétal Stabilisé :** 22 561 tonnes
- **Compost :** 2 202 tonnes
- **Bois biomasse :** 1 641 tonnes
- **Refus de compostage (indésirables) :** 246 tonnes



Plateforme de compostage - Saint Herblain

PLAN D'ACTION DÉCHETS VERTS ET ALIMENTAIRES

Nantes Métropole a démarré en mars 2020 une étude sur la gestion des déchets verts à l'échelle du territoire.

Cette étude intègre les déchets verts collectés en déchèteries et écopoints, mais également les déchets verts d'activités de la collectivité et des communes (espaces verts, voiries, ...), ainsi que les déchets verts issus d'activités économiques.

Une première étape de diagnostic a permis de consolider la connaissance du gisement de déchets verts sur le territoire, et d'évaluer les besoins actuels et futurs des acteurs locaux.

La valorisation des déchets verts est aujourd'hui nécessaire à la fertilisation et au maintien des sols pour :

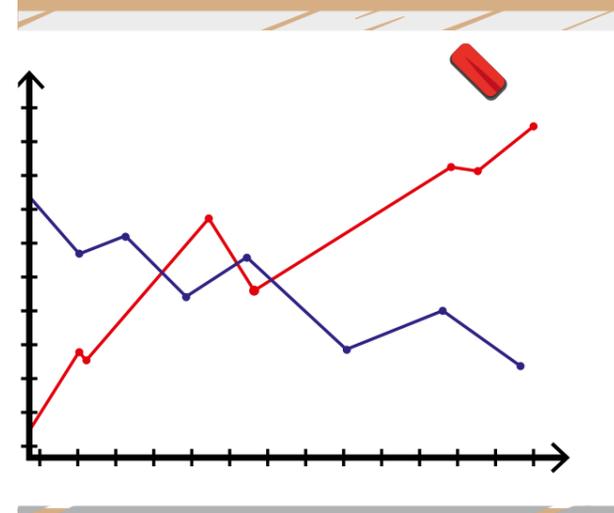
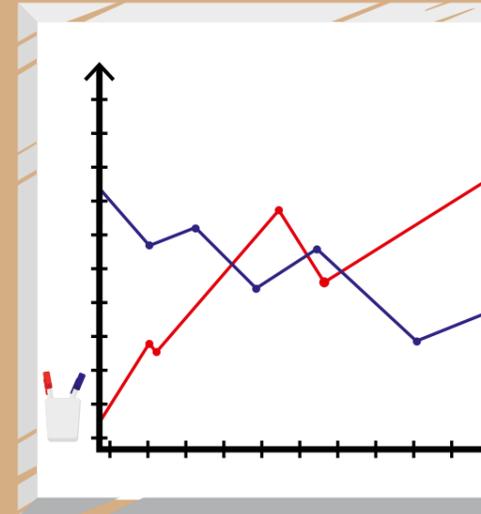
- l'amendement des terres agricoles ;
- l'entretien des parcs et des jardins ;
- le compostage des déchets alimentaires dans les composteurs partagés (et demain dans le cadre de la collecte séparée) ;
- la production d'énergie via sa valorisation dans des chaufferies biomasse.

Autant d'enjeux à intégrer, avec comme objectif le développement de boucles locales de valorisation organique de qualité, à différentes échelles du territoire. L'étude se poursuit, pour une mise en œuvre des solutions prévue à partir de 2027.

08.

Les indicateurs financiers

Résultats et analyse.



INDICATEURS FINANCIERS

2022

LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM) :

Le financement de la politique déchets menée par Nantes Métropole est assuré par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. La TEOM est un impôt assis sur le foncier bâti et à ce titre, elle n'est pas liée à l'utilisation du service ni au volume de déchets collecté. Les recettes issues de la TEOM sont affectées à la prévention, à la collecte et à la valorisation des déchets ainsi qu'au développement des équipements et au maintien du patrimoine. Ces prestations sont rendues aux usagers du service que sont les particuliers ou les entreprises pour leurs déchets ménagers ou assimilés. En 2022, le Conseil communautaire a voté un taux de 7,95 % pour les 24 communes de la Métropole, en progression de 6 % par rapport aux années précédentes (7,50%). Cette évolution est justifiée par le contexte économique et la progression des tarifs de prestation ainsi que l'augmentation des taxes et notamment la TGAP (taxe sur les activités polluantes). Le produit de la TEOM bénéficie également de l'évolution des bases physiques (nouveaux logements).

En 2022, le produit de la TEOM s'élève à

73 240 694 €
(+ 10,37 %)

La redevance spéciale correspond au produit des montants facturés aux administrations, aux établissements publics et aux professionnels. Elle donne lieu à facturation lorsque le volume de la dotation en bac multiplié par la fréquence hebdomadaire donne un résultat supérieur à 1 020 litres.

En 2022, le tarif au litre annuel appliqué est de 0,537 € pour 52 collectes.

Elle s'élève en 2022 à

2 601 244 €
(+26 %)

Calcul des factures de redevance spéciale :

(Volume total des bacs à disposition - volume seuil de 1020 litres) x 0,537 (tarif annuel 2022) x coefficient d'activité

La recette des années 2020 et 2021 était diminuée par les exonérations consécutives à la crise sanitaire et à la fermeture des établissements.



Programme de la semaine de réduction des déchets – Novembre 2022

Coût à la tonne et à l'habitant issu de la méthode ADEME (outil standard de connaissances des coûts à partir d'une classification et d'une méthode de calcul et de répartition commune aux collectivités).

Coût aidé HT / tonne :

236 €

Coût aidé HT / habitant :

98 €

FONCTIONNEMENT : RÉSULTAT COMPTABLE (HORS AMORTISSEMENTS)

BUDGET DE FONCTIONNEMENT EN 2022

80,71 millions d'euros
de dépenses
+3,13 % par rapport à 2021

90,59 millions d'euros
de recettes
+1,24 % par rapport à 2021

BUDGET D'INVESTISSEMENT EN 2022

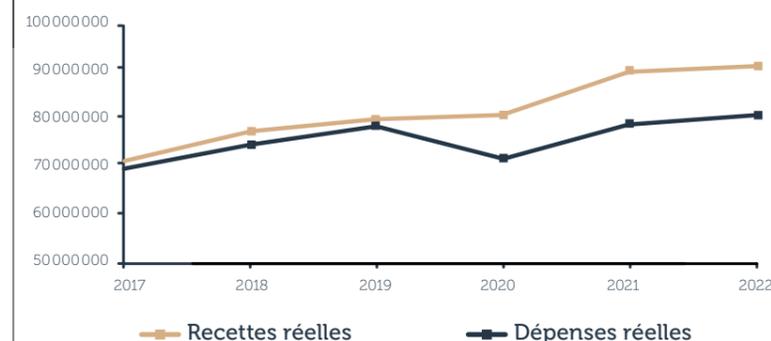
11,66 millions d'euros
de dépenses dont :

- Entretien et amélioration du patrimoine : **1,3 millions d'euros**
- Renouvellement des véhicules de collecte : **5,74 millions d'euros**
- Mobilier de collecte (bacs, colonnes aériennes et enterrées, abri-bacs biodéchets) : **3,39 millions d'euros**
- Prévention – compostage individuel et collectif : **0,203 million d'euros**
- Matériels, mobilier, informatique : **0,037 million d'euros**
- Remboursement de capital emprunté : **1 million d'euros**

9,76 millions d'euros
de recettes dont :

- 1,274 million d'euros de FCTVA**
- 3,49 millions d'euros de reprise d'excédent**
- 5 millions d'euros d'emprunts nouveaux**

ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (EN€)



Les dépenses de fonctionnement 2022 ont supporté une forte augmentation des prix qui a impacté les coefficients d'évolution des tarifs de collecte et de traitement dans le cadre des marchés publics. Les hausses exceptionnelles du prix des matières premières ont justifié également plusieurs versements d'indemnités dans le cadre du principe juridique d'imprévisibilité. Cependant, les quantités de déchets ont baissé en 2022 d'une façon significative (-6,8 % de déchets ménagers et assimilés). Sur les coûts de traitement, l'économie générée par cette baisse des tonnages neutralise partiellement les surcoûts

En investissement, les crédits 2022 sont, pour l'essentiel, utilisés pour le renouvellement des véhicules de collecte et pour l'amélioration et le maintien des équipements. Le maintien du patrimoine nécessite de renouveler chaque année le mobilier de collecte usé ou détérioré ainsi que de doter les nouveaux arrivants et les nouvelles constructions en bacs roulants ou en conteneurs aériens et enterrés. Les différents sites d'exploitation (déchèterie et sites de remisage) ont des besoins

liés aux prestations et aux achats de matériels et de carburant.

Concernant les recettes, elles progressent de 11 % si on neutralise, sur 2021, le versement de l'assurance pour 8 millions d'euros dans le cadre du sinistre du centre de tri (incendie en 2017). La TEOM évolue de 6,9 millions d'euros par l'évolution des bases physiques ainsi qu'une augmentation du taux. Les recettes industrielles, produit des ventes des matières triées, atteignent 4,3 millions d'euros et progressent d'1 million d'euros par rapport à 2021.

chaque année en travaux d'entretien, de réparation ou de mise aux normes. En 2022, un nouveau secteur hors Nantes a été conteneurisé en bacs jaunes pour 1,33 million d'euros. Le développement de la collecte des biodéchets sur le Nord Nantes a nécessité l'achat de bacs et d'abri-bacs pour 376 000 euros. 321 000 euros ont également financé la maîtrise d'œuvre pour les projets de réhabilitation des déchèteries et 203 000 euros ont été versés pour les composteurs et les broyeurs.

PRINCIPALES SOURCES DE DÉPENSES EN FONCTIONNEMENT

LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE ET EN APPORT VOLONTAIRE MOBILISE PRINCIPALEMENT LES MOYENS DÉDIÉS À LA COLLECTE DES DÉCHETS INCINÉRÉS ET À LA COLLECTE DES DÉCHETS RECYCLABLES

Les coûts sont essentiellement constitués des charges de personnel et des frais liés aux véhicules de collecte (carburant, entretien, réparations, amortissement) auxquels s'ajoutent des charges de gestion courantes. Les moyens sont partagés entre une régie publique pour Nantes, La Montagne, le Pellerin, St Jean de Boiseau et des contrats privés pour le reste du territoire de la Métropole. Hors Nantes, les contrats de collecte représentent 12,46 millions d'euros pour les ordures ménagères, la collecte sélective, le verre et les encombrants. La conteneurisation des secteurs Nord Loire et Sud Loire a également nécessité 321 000 k€ pour la distribution des bacs. Le secteur Nantes Nord a expérimenté une collecte des biodéchets en apport volontaire. 280 000 € représentent les coûts de traitement et d'entretien des bacs et abri-bacs ainsi que les actions d'information et de sensibilisation effectuées.

Concernant les déchets apportés en **déchèteries**, les dépenses principales correspondent à des coûts salariaux d'accueil et de gardiennage ainsi qu'au transfert des déchets vers les différents sites de traitement et de valorisation. Les problèmes de sécurité restent très présents et nécessitent des renforts en agents d'accueil mais surtout la présence de plus en plus importante d'agents de sécurité.

Le traitement et la valorisation des déchets regroupent les coûts d'incinération des déchets résiduels, le tri et la valorisation des déchets recyclables, le traitement des déchets issus des déchèteries, et l'élimination des déchets issus des activités des services de Nantes métropole. 64 % des dépenses (18,8 millions d'euros) couvrent les charges liées aux deux délégations de service public, unités de valorisation énergétique, séparation des sacs tri'sac, tri des déchets recyclables. 22,4 % (6,57 millions d'euros) sont utilisés pour le traitement des déchets collectés en déchèteries et 13,5% (3,98 millions d'euros) sont répartis entre les coûts de transport et traitement des déchets des services de Nantes Métropole, les dépôts sauvages, les déchets des populations migrantes et la gestion post-exploitation des anciennes décharges. En 2022, comme sur les exercices précédents, les incivilités et donc les dépôts sauvages, les déchets des camps de populations migrantes augmentent et restent très importantes avec près de 2 millions d'euros de dépenses.

La masse salariale (16,98 millions d'euros) est essentiellement dédiée aux moyens humains des opérateurs publics de collecte auquel viennent s'ajouter des emplois temporaires afin de pourvoir aux remplacements des agents de l'opérateur public de collecte pour des raisons de santé

(arrêts maladie de longue durée (supérieurs à 1 mois), inaptitudes), et pour des raisons d'organisation de service (protocole jours fériés, saisonniers).

Les actions de prévention et de communication s'élèvent à 1 667 051 €. Elles traduisent principalement :

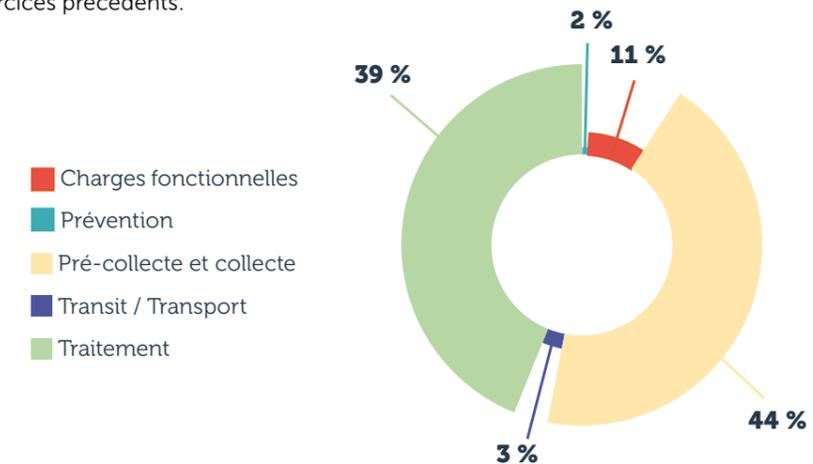
- La réduction des déchets avec l'accompagnement des cantines scolaires pour la réduction du gaspillage alimentaire et l'accompagnement des habitants dans la pratique du compostage individuel ou collectif.
- Les actions d'information de proximité auprès des usagers comme le rappel des consignes de tri, l'animation lors de la semaine de réduction des déchets, les actions pédagogiques dans les écoles ainsi que les éco-événements.
- L'information sur les évolutions en matière de tri et notamment la conteneurisation de la collecte sélective hors Nantes, l'amélioration de la signalétique en déchèteries ou le démarrage du tri des cartons sur les marchés forains.
- La poursuite des subventions aux projets des quartiers en faveur du réemploi et de la réduction des déchets et notamment dans les quartiers d'habitat vertical.

COÛTS ANALYTIQUES ISSUS DE LA MATRICE DES COÛTS

Répartition analytique des dépenses et des recettes à partir de la matrice des coûts (méthode ADEME – SINOE). Les charges sont composées des coûts complets (hors recettes et intéressement) ainsi que de la dotation aux amortissements. Les recettes intègrent les ventes d'énergie produite par les unités d'incinération.

À noter que la matrice analytique n'intègre pas les dépenses et recettes exceptionnelles comme les pénalités sur marchés, les régulations comptables liées aux exercices précédents.

CHARGES	€ ARRONDIS
CHARGES FONCTIONNELLES	9 914 743 €
CHARGES DE STRUCTURE	9 158 842 €
CHARGES DE COMMUNICATION (HORS PRÉVENTION)	755 901 €
CHARGES TECHNIQUES	78 871 207 €
PRÉVENTION	1 837 164 €
PRÉ-COLLECTE ET COLLECTE	39 229 189 €
TRANSIT / TRANSPORT	2 842 048 €
TRAITEMENT	34 962 806 €
TOTAL CHARGES HT	88 785 950 €
TVA ACQUITTÉE	5 199 419 €
TOTAL CHARGES TTC	93 985 369 €



CHARGES RÉPARTIES PAR FLUX DE DÉCHETS

DONNÉES ISSUES DE LA MATRICE EN € HT	OMR	VERRE	RECYCLABLES SECS HORS VERRE	DÉCHÈTERIES	AUTRES FLUX	TOUS FLUX
TOTAL CHARGES RÉPARTIES PAR FLUX DE DÉCHETS	37 090 807	1 463 523	21 728 949	16 344 823	12 157 848	88 785 950
EN %	42 %	1,6 %	24 %	18 %	14 %	100 %

Il s'agit du total des charges HT (amortissements inclus) : fonctionnelles, prévention, collecte et traitement, réparties sur chaque flux de déchets.

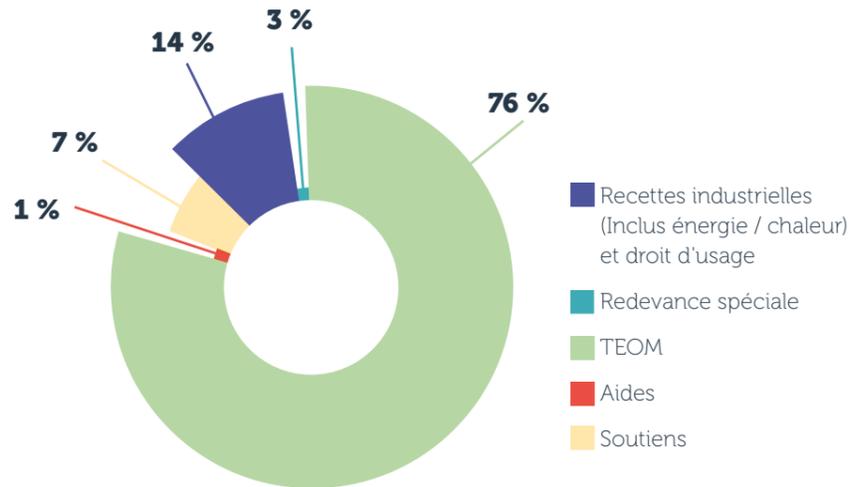
Les 4 flux Omr, verre, recyclables secs, déchets issus

des déchèteries représentent 86 % du montant des charges. Le verre est le moins important avec 1,6 % de l'enveloppe de charges et ne comporte pas de coût de traitement (vente directe aux recycleurs). Les autres charges pour 14 %

concernent les encombrants, la gestion des anciennes décharges, certains déchets des professionnels et des prestations diverses (marchés alimentaires, dépôts sauvages...).

PRODUITS	€ ARRONDIS
RECETTES INDUSTRIELLES (Inclus énergie / chaleur) ET DROIT D'USAGE	13 794 364 €
SOUTIENS	6 833 683 €
AIDES	531 014 €
TOTAL PRODUITS	21 159 061 €
COÛT DU SERVICE PUBLIC (charges - produits)	72 826 308 €

FINANCEMENT	€ ARRONDIS
TEOM	73 240 694 €
REDEVANCE SPÉCIALE	2 601 244 €
TOTAL FINANCEMENT	75 841 938 €
ÉCART COÛT ET FINANCEMENT	3 015 630
TAUX DE COUVERTURE	104 %



Les principales sources de recettes, hors TEOM et redevance spéciale, sont issues des recettes industrielles pour 13,794 millions d'euros : ventes d'énergie (production de chaleur) et de matières (verre, ferraille, papier, carton, plastique). En 2022, le produit des ventes matières est en hausse significative avec une

forte évolution des tarifs de reprise. Les redevances et droit d'usage s'élèvent à 4,9M€ (versés par les délégataires et par La CARENE dans le cadre de la convention de groupement concédant). Les soutiens des éco-organismes et les subventions s'élèvent à 7,363M€ : CITEO pour la valorisation

matières (papier, carton, emballages) ainsi que la prise en charge dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs (REP) qui concerne le mobilier (Eco-mobilier), les éléments électriques, électronique et l'électroménager (OCAD3E).

DÉTAIL DE LA RÉPARTITION DES RECETTES SOURCE MATRICE 2022

DONNÉES ISSUES DE LA MATRICE EN € HT	OMR	VERRE	RECYCLABLES SECS HORS VERRE	DÉCHÈTERIES	AUTRES FLUX	TOUS FLUX
RECETTES INDUSTRIELLES (vente énergie et matériaux), REDEVANCES ET DROITS D'USAGE	7 240 684	530 219	4 322 351	1 487 627	213 483	13 794 364
SOUTIENS ET AIDES (éco-organismes et subventions)	879 047	219 645	4 640 870	1 297 478	325 898	7 362 938
TOTAL RECETTES RÉPARTIES PAR FLUX DE DÉCHETS	8 119 731	749 864	8 963 221	2 785 105	539 381	21 157 302
TAUX DE COUVERTURES DES CHARGES PAR LES RECETTES INDUSTRIELLES ET LES SOUTIENS	21,89 %	51,24 %	41,25 %	17,04 %	4,44 %	24 %

Les ventes de matières triées et la participation des éco-organismes à la performance de tri permettent d'obtenir une couverture des charges significative sur les flux principaux.

Les coûts du service incluent les dotations aux amortissements pour les équipements et les travaux et notamment le renouvellement des véhicules, ainsi que les charges d'amortissement des

travaux et des constructions des gros équipements (sites d'exploitation en collecte, réhabilitations des déchèteries, amélioration des unités de valorisation...)

Une partie des dépenses de communication est intégrée aux charges de prévention conformément à la méthode de répartition de l'ADEME. Une autre partie est affectée avec les charges fonctionnelles.

	TOUS FLUX CONFONDUS	
	CHARGES €/HAB.	PRODUITS €/HAB.
CHARGES FONCTIONNELLES	14,41	---
PRÉVENTION	2,67	---
PRÉ-COLLECTE ET COLLECTE	57	---
TRANSIT / TRANSPORT / TRAITEMENT	54,93	---
TVA ACQUITTÉE	7,55	---
RECETTES INDUSTRIELLES, REDEVANCES ET DROITS D'USAGE	---	20,04
SOUTIENS	---	9,93
AIDES	---	0,77
TEOM ET REDEVANCE SPÉCIALE	---	110,20

COÛTS ANALYTIQUES À L'HABITANT ET POSITIONNEMENT DE NANTES MÉTROPOLE AU NIVEAU NATIONAL

Le référentiel ADEME, édition 2022 repose sur les données 2019 des collectivités. L'échantillon représentant l'habitat urbain est composé de

48 collectivités et repose sur 10,7 millions d'habitants. Pour cette typologie urbaine, le coût médian à l'habitant est de 95€. Les facteurs de dispersion des

coûts sont principalement les quantités collectées et la densité par flux, les organisations de collecte et les tarifs, le niveau de service aux usagers.

COÛT AIDÉ EN € HT/HABITANT	FLUX DE DÉCHETS					
	OMR	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Autres	Total tous flux
2020*	37	1,2	21	18	16	92
2021	38	1,6	20	19	17	96
2022	42	1	19	20	17	98
Données nationales (ADEME), Typologie d'habitat URBAIN Médiane et dispersion (80 % des collectivités)	53 [42 ; 74]	1,6 [0,7 ; 3,0]	11 [5 ; 20]	17 [8 ; 27]		95 [72 ; 126]
Écart 2022-2021	10 %	-35 %	-9 %	2 %		2 %

COÛT AIDÉ EN € HT/TONNE	FLUX DE DÉCHETS				
	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchets des déchèteries	Total tous flux
2020*	184	38	564	157	214
2021	198	50	487	142	218
2022	228	30	454	166	236
Données nationales (ADEME), Typologie d'habitat URBAIN Médiane et dispersion (80 % des collectivités)	213 [174 ; 288]	55 [30 ; 129]	236 [96 ; 441]	129 [93 ; 182]	
Écart 2022-2021	15 %	-39 %	-7 %	16 %	8 %

*Les valeurs de l'année 2020 sont corrigées à la suite du contrôle de la matrice effectué par le bureau d'étude mandaté par l'ADEME.

Après déduction des produits (ventes de matériaux et d'énergie, soutiens des Eco-organismes, aides) le coût résiduel est de 98 € HT par habitant. Avec la TVA, le coût restant à la charge de la collectivité est de 106 € TTC. Avec 42 € par habitant, les ordures ménagères résiduelles incinérées représentent 43 % des 98 € par habitant. Ce ratio est impacté par l'évolution des prix en 2022 sans bénéficier d'une progression des

recettes associées. Les flux qui concernent le tri à savoir le verre, les recyclables secs et les déchets issus des déchèteries représentent 40 € par habitant, en baisse par rapport aux 41,3 € en 2021. Les coûts à la tonne sont en hausse de 8 % dont +15 % sur les déchets incinérés. **Faits marquants en 2022 :** Les tarifs ont fortement augmentés avec l'évolution des matières premières, des

carburants et des charges générales des entreprises. Cette forte progression est neutralisée par des recettes industrielles plus importantes sur les déchets recyclables. Une baisse significative des tonnages limite l'évolution des coûts de traitement à la tonne mais augmente l'impact des coûts fixes sur les prestations de collecte.

PRINCIPALES PRESTATIONS CONFIEES À DES ENTREPRISES SOUS CONTRAT. LES MONTANTS CORRESPONDENT À LA DÉPENSE COMPTABLE AU TITRE DE L'ANNÉE 2022

PRINCIPAUX PRESTATAIRES	DÉTAIL	TOTAL
COLLECTE ET TRAITEMENT		
ARC EN CIEL 2034		13 346 759
Traitement des OM et de la collecte sélective	9 131 991	
Traitement atelier Tout-venant	4 214 768	
ALCÉA (incinération, centre de séparation Tri'sac, transfert)		8 778 971
Incinération des OMR	6 751 169	
Centre de séparation Tri'sac	1 808 303	
Autres dépenses (dont taxes et compensation vente chaleur)	219 499	
PAPREC GRAND OUEST		5 680 727
Collecte et traitement (DIB valorisable et non valorisable, bois)	4 001 077	
Exploitation des déchèteries	1 679 650	
URBASER ENVIRONNEMENT		5 286 769
Collecte des déchets ménagers	3 497 931	
Exploitations déchèteries	1 788 837	
SUEZ RV ouest		5 169 171
Collecte des déchets	4 727 703	
Collecte du verre	441 468	
GRANDJOUAN SACO PDL VEOLIA		2 353 291
Collecte des déchets ménagers	476 366	
Traitement des déchets verts	636 800	
Rotation caissons écopoints, déchèterie Prairies de Mauves et marché Talensac	148 784	
Collecte des encombrants	330 811	
Autres (transfert nettoyage marchés alimentaires, nettoyage dépôts sauvages)	760 530	
POLYNED/DERICHEBOURG (collecte des déchets ménagers)		1 849 658
BRANGEON		1 790 014
BRANGEON ENVIRONNEMENT (exploitation déchèteries)	1 725 387	
TRANSPORTS BRANGEON (collecte verre)	64 627	
SOC EXTRUSION FU POLYETHYLENE BARBIER (achat de sacs)		867 581
TRAIT D'UNION (sensibilisation au tri)		772 803
Distribution des sacs	402 701	
Actions de sensibilisation au tri	195 575	
Autres dépenses (distribution seaux à compost et traitement polystyrène)	174 527	
QUADRIA (livraison et maintenance des bacs)		546 593
MINERIS PROPLETE (lavage désinfection abris-bacs biodéchets et lavage des colonnes)		537 843
"ASSOCIATION RECLUP BOISSIERE REINSERTION EMPLOI (collecte papier cartons)"		520 066
"ECOPOLE maison de l'environnement (sensibilisation scolaires et grand public prévention et tri, défi déchets)"		519 438
CHARIER CARRIERES ET MATERIAUX (traitement des inertes et de l'amiante)		385 516
PLASTIQUES ET TISSAGES DE LUNERAY (achats de sacs)		315 004
ENVIE 2 E 44 (collecte réemploi déchèteries)		307 528
COMPOSTRI (animation, sensibilisation compostage collectif)		306 150
COLLECTI SABLE (traitement balayures mécaniques)		299 584
GEVAL GENERALE DE VALORISATION (post-exploitation du site Tougas et traitement des déchets des associations)		286 872

PRINCIPAUX PRESTATAIRES	DÉTAIL	TOTAL
COLLECTE ET TRAITEMENT		
CHIMIREC (collecte et traitement des déchets dangereux)		263 541
SAGE ENGINEERING (contrôle installation + assistance maîtrise d'ouvrage renouvellement DSP Prairies de Mauves)		259 267
EVOL NANTES (transport, logistique, stockage sacs)		208 152
OSER FORET VIVANTE (collecte papier carton)		174 242
COLLECTE LOCALISATION SATELLITES (géoguidage)		134 148
NOUVELLE VAGUE (communication)		112 588
TOTAL ENERGIES ELECTRICITE GAZ FRANCE (fournisseur électricité)		108 371
SUEZ ORGANIQUE (compostage déchets verts)		95 968
AAA FRANCE CARS (location véhicule pour collecte cartons centre ville)		88 298
VEOLIA EAU (pré-traitement sur l'exploitation station de l'ancienne décharge Tougas)		84 876
GEDIVEPRO (vêtements de travail)		80 126
LYRECO FRANCE (fournitures administratives et vêtements de travail)		74 954
LOCATION MATERIEL VINCENT (locations compacteurs)		74 238
ADC PROPLETE (nettoyage des locaux)		69 802
SURVEILLANCE DES SITES		
SECURITAS FRANCE SARL		554 342
CHALLANCIN PREVENTION ET SECURITE		93 328
ÉTUDES		
ECOGEOS		200 264
VIACOL		73 884
TMO REGIONS		62 386
CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE		15 750
ICAM NANTES		13 618
ENVIRONNEMENT & SOLUTIONS		11 848
AYMING		4 682
QUALIVOX		4 620
CABINET COUDRAY SOCIETE D AVOCATS		3 300
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT VERSÉES EN 2022		
L HOMME DEBOUT		24 500
ATELIER BRICOLAGE DES DERVALLIERES		17 500
LE TRANSISTORE		15 000
SUPPORTERRE		15 000
LA GALERIE DU ZERO DECHET		10 000
SRI SERVICE REGION ITINERANTS		10 000
AMBITIONS JEUNESSES		7 500
LE RESERVOIR LA RESSOURCERIE PAYS RETZ		4 000
LE PETIT LIEU		3 700
AU PETIT GRENIER		3 000
LA BOITE A RECLUP		1 468
BRICOWTECH		1 000

LEXIQUE

AVS : Amendement végétal stabilisé.

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

CCI : Chambre de commerce et d'industrie.

CS : Collecte sélective.

CSR : Combustible solide de récupération. Les CSR sont des déchets solides broyés de telle sorte à pouvoir être consommés dans des installations de co-incinération, et particulièrement les cimenteries.

CTVD : Centre technique de valorisation des déchets.

DAE : Les déchets d'activités économiques, définis à l'article R.541-8 du Code de l'Environnement, sont tout déchet, dangereux ou non dangereux, dont le producteur initial n'est pas un ménage. Une partie des déchets économiques sont des déchets assimilés. Le terme déchets non dangereux des activités économiques remplace DIB (déchets industriels banals), article L.541-24 Code de l'Environnement.

DASRI : Déchets d'activités de soins à risques infectieux. Déchets risquant d'être infectés (piquants, coupants, pansements...) à l'exclusion des déchets anatomiques.

DDS (DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES) : Déchets dangereux des ménages, contenant solvants, métaux lourds, pesticides, etc.

DEA : Déchets d'équipement et d'ameublement.

DÉCHETS INERTES : Déchets qui ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune réaction physique ou chimique, ne sont pas biodégradables et ne détériorent pas d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact, d'une manière susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine.

DÉCHETS ASSIMILÉS : Déchets non dangereux provenant des activités économiques de l'artisanat, des commerces, des bureaux et petites industries, ou d'établissements collectifs (éducatifs, socioculturels, militaires, pénitentiaires, etc.), pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, sans sujétion technique particulière.

DÉCHETS ULTIMES : Déchets qui ne sont plus susceptibles d'être traités par l'extraction de la part valorisable ou par la réduction de leur caractère polluant ou dangereux.

DEEE ou D3E : Déchets d'équipements électriques et électroniques (petit et gros électroménagers, appareils de vidéo, audio et de hi-fi...).

DSP : Délégation de service public.

ÉCOPOINT : Mini-déchèterie n'acceptant pas certains déchets (dont les gravats).

EGALIM : Loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous.

ELA : Emballage liquide alimentaire (brique).

FCTVA : Remboursement à un taux forfaitaire de la TVA payée sur les investissements.

FRTE : Feuille de route de la transition énergétique de Nantes Métropole.

GDM (GROS DE MAGASIN) : Matière sortante du centre de tri composée d'un mélange de papier carton de qualité inférieure.

GIE : Groupement d'intérêt économique.

ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement.

INERTAGE : Enrobage d'un déchet pour empêcher la dissémination de ses composés toxiques.

ISDND : Installation de stockage des déchets non dangereux, enfouissement.

ISDD : Installation de stockage des déchets dangereux, enfouissement.

ISO : Organisation internationale de normalisation.

JRM : Journaux revues magazines.

LIXIVIAT : Liquide résiduel qui provient de la percolation de l'eau à travers un matériau.

MÂCHEFERS : Résidus solides de la combustion de déchets pouvant selon leurs caractéristiques être utilisés en remblai routier.

MIN : Marché d'intérêt national.

ORC : Cycle organique de Rankine - Machine thermodynamique destinée à produire de l'électricité à partir de chaleur industrielle.

OPC : Opérateur public de collecte.

OMR : Ordures ménagères résiduelles.

PAP : Porte-à-porte.

PAT : Projet alimentaire territorial.

PAV : Point d'apport volontaire.

PEHD : Le PEHD, ou polyéthylène haute densité est un matériau utilisé pour les bouteilles semi-rigides, opaques, les bouteilles de lait et les flacons de produits liquides d'entretien.

PET : Le polytéréphtalate d'éthylène est le matériau le plus utilisé pour les bouteilles d'eau gazeuse.

RFIOM : Résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères. Poussières fines, riches en métaux lourds, résultant du traitement des fumées d'incinération.

REFUS DE TRI : Déchets non valorisables en sortie de la chaîne de tri.

RÉCUPÉRATION : Séparation de certains produits des déchets pour réemploi, réutilisation ou recyclage.

RECYCLAGE : Toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins. Les opérations de valorisation énergétique des déchets, celles relatives à la conversion des déchets en combustible et les opérations de remblaiement ne peuvent pas être qualifiées d'opération de recyclage.

REP : En France, le principe de la responsabilité élargie des producteurs existe dans la loi depuis 1975 et est codifié dans l'article L. 541-10 du code de l'environnement. « Il peut être fait obligation aux producteurs, importateurs et distributeurs de ces produits ou des éléments et matériaux entrant dans leur fabrication de pourvoir ou de contribuer à l'élimination des déchets qui en proviennent. »

RSO : Régie du Sud Ouest.

RSOM : Recyclables secs des ordures ménagères.

TAUX DE REFUS : Pourcentage de déchets ne répondant pas aux consignes de tri mais que l'on retrouve dans les collectes sélectives.

TEOM : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

TV : Tout-venant.

UVE : Unité de valorisation énergétique.

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE : Utilisation du déchet en tant que combustible pour produire de l'énergie (incinération, CSR, bois-énergie).

ZAC : Zone d'aménagement concertée.